

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU MERCREDI 17 OCTOBRE 2001

(9^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	6027
2 ^e séance	6057
3 ^e séance	6103

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

19^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 17 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Risques industriels majeurs.** – Discussion d'une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 6029).

M. Maxime Bono, rapporteur de la commission de la production.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6032)

MM. Paul Dhaille,
Christian Estrosi,
Pierre Cohen,
Claude Gatignol,
Claude Billard,
François Loos,
Noël Mamère,

Mme Michèle Rivasi.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

Article unique (p. 6043)

M. Jean-Yves Le Déaut.

Titre (p. 6044)

Adoption de l'article unique.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (p. 6044)

Mme la présidente.

Suspension et reprise de la séance (p. 6044)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

2. **Loi de finances pour 2002.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6044).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 6044)

MM. Georges Tron,
Julien Dray.

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

MM. Laurent Dominati,
Pascal Terrasse,
Pierre Lellouche,
Christian Estrosi,
François Guillaume.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 6056).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Discussion d'une proposition de résolution
tendant à la création d'une commission enquête

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission de la production et des échanges sur les propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur (n° 3315).

J'indique que le rapport de la commission de la production et des échanges porte sur les propositions de résolution de :

- M. André Aschieri et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête relative aux risques dus à l'absence de dispositifs de sécurité efficaces sur le site de La Hague face à une action terroriste nucléaire, et sur les mesures propres à réduire les conséquences d'une telle situation sur la santé publique et l'environnement, (n° 3264) ;
- MM. Philippe Douste-Blazy, Jean-Louis Debré et Jean-François Mattei, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la prévention des risques majeurs technologiques (n° 3284) ;
- M. Noël Mamère et plusieurs de ses collègues, visant à la création d'une commission d'enquête relative à l'accident intervenu le 21 septembre 2001 à l'usine AZF de Toulouse, sur la situation des usines classées à risque majeur et sur l'application sur le territoire national de la directive européenne Seveso (n° 3285) ;
- M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste et apparentés, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les circonstances qui ont présidé à la catastrophe survenue à Toulouse le 21 septembre 2001, les conditions de réparation des préjudices subis et de reconstruction des équipements, le remplacement des dispositions applicables, d'une part, aux établissements relevant de la prévention des risques industriels majeurs et, d'autre part, à la formation et au statut de leurs personnels et à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans ces sites (n° 3286) ;
- M. Jean-Jacques Guillet et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de protection des sites industriels dangereux (n° 3287) ;
- M. Jean-Marc Ayrault et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sécurité des personnes et la protection de l'environnement face au risque biologique, technologie et industriel (n° 3289) ;
- M. Philippe de Villiers tendant à la création d'une commission d'enquête sur les causes et les conditions exactes de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse ainsi que sur la responsabilité de l'Etat sur les questions d'ordre public et de sécurité nationale face aux menaces terroristes (n° 3304).

La parole est à M. Maxime Bono, rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Maxime Bono, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Madame la présidente, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, mes chers collègues, l'explosion de l'usine Grande-Paroisse-AZF de Toulouse le 21 septembre constitue la plus grande catastrophe industrielle de notre pays depuis la rupture du barrage de Malpasset.

Vous en connaissez tous le bilan terrible, et les plaies sont encore vives. Aussi votre commission de la production et des échanges a-t-elle en premier lieu tenu à exprimer sa profonde compassion aux victimes de ce drame et à leurs familles, à saluer le dévouement et l'efficacité des sauveteurs ainsi que l'élan de solidarité qui s'est immédiatement manifesté à Toulouse comme dans l'ensemble du pays.

La priorité, l'urgence, c'est bien évidemment l'aide à apporter aux victimes. Le Premier ministre a indiqué le 2 octobre que la solidarité nationale jouerait, précisant que l'aide cumulée de l'Etat s'élèverait à 1,5 milliard de francs. Cependant, au-delà de nécessaires efforts pour réparer les dommages qui peuvent l'être, il importe aussi, dès à présent, de réunir les conditions susceptibles d'éviter la répétition de catastrophes de ce type. Tel est l'objet des sept propositions de résolution déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale en vue de créer une commission d'enquête relative aux risques industriels.

Ces propositions ont été déposées par des députés appartenant à l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale. Un tel consensus démontrerait, s'il en était besoin, la nécessité de conduire une enquête parlementaire.

Il reste toutefois à définir le champ des investigations. Or les propositions de résolution présentées sont, à cet égard, très différentes.

Trois d'entre elles tendent en effet à créer une commission d'enquête dont le champ d'investigation inclurait la protection des actes industriels contre des attaques terroristes.

Elargir le champ de la commission d'enquête à ces questions nous a paru difficile compte tenu du temps limité imparti par l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100

du 17 novembre 1958, qui dispose que la mission des commissions d'enquête prend fin « par le dépôt de leur rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de l'adoption de la résolution qui les a créées ».

Une commission d'enquête ne pourrait raisonnablement étudier tout à la fois le risque d'accident et le risque d'attaque. C'est pourquoi la commission de la production et des échanges a estimé plus opportun de s'en tenir à l'analyse du risque d'origine accidentelle. De surcroît, l'étude du risque terroriste fait déjà l'objet d'une mission d'information créée le 19 septembre par la commission de la défense et qui a commencé ses travaux.

C'est pourquoi il n'a pas paru souhaitable à la commission de retenir la proposition de résolution n° 3287 de M. Jean-Jacques Guillet qui propose d'étudier la protection des sites industriels dangereux, l'exposé des motifs précisant que la préoccupation principale de ses auteurs est bien la protection contre les attaques terroristes.

Il en a été de même de la proposition de résolution n° 3304 de M. Philippe de Villiers qui vise à inclure dans le champ des travaux de la commission d'enquête « la responsabilité de l'Etat sur les questions d'ordre public et de sécurité nationale face aux menaces terroristes ».

Le même raisonnement vaut également pour la proposition de résolution n° 3264 de M. André Aschieri, qui tend à créer une commission d'enquête relative aux risques d'attaques terroristes contre le site de La Hague.

Deux des autres propositions de résolution tendent à créer une commission d'enquête dont le champ comprendrait l'étude des circonstances qui ont conduit à la catastrophe de Toulouse. Il s'agit des propositions de résolution n° 3285 de M. Noël Mamère et n° 3286 de M. Alain Bocquet.

La proposition de résolution n° 3285 de M. Noël Mamère propose en outre de « faire le point sur la situation des usines à risque majeur » et sur l'application de la directive dite « Seveso II ». La commission a estimé que ces thèmes font partie de ceux qu'il convenait d'étudier.

La proposition de résolution n° 3286 de M. Alain Bocquet évoque également des aspects sur lesquels devra travailler la commission d'enquête. C'est le cas en particulier du renforcement des dispositions relatives à la formation et au statut des personnels des établissements industriels présentant des risques majeurs et à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail dans ces sites. Il paraît en effet essentiel de mettre l'accent sur le rôle des salariés qui sont tout à la fois les premiers garants de la sûreté des installations et les plus exposés au risque.

L'intérêt de ces deux propositions est donc incontestable. Néanmoins, la commission n'a pas souhaité les retenir. Toutes deux conduiraient en effet à rechercher les causes de la catastrophe de Toulouse. On pourrait craindre alors qu'il ne s'agisse d'une étude essentiellement technique - ce qui n'est pas en réalité le plus important pour le législateur.

Par ailleurs, les dispositions combinées de l'article 141 et de l'ordonnance du 17 novembre 1958 disposent que, en application du principe de séparation des pouvoirs, « il ne peut être créé de commission d'enquête sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours ». Or des poursuites judiciaires sont en cours afin de déterminer les responsabilités dans la catastrophe de Toulouse. On peut donc, indépendamment de la question de leur opportunité, émettre des réserves sur la recevabilité de ces deux propositions de résolution.

Restent donc deux propositions de résolution, dont celle de M. Douste-Blazy qui tend à créer une commission d'enquête « relative à la prévention des risques majeurs technologiques », qui précise que cette commission devra notamment « faire le point sur l'application des dispositions législatives en vigueur, évaluer les moyens dont dispose l'administration pour inspecter ces installations, étudier les systèmes de prévention des risques liés aux transports de marchandises dangereuses et faire le point sur le contrôle des dépôts d'explosifs ».

La proposition de résolution n° 3289 de M. Jean-Marc Ayrault tend, quant à elle, à créer une commission d'enquête « sur la sécurité des personnes et la protection de l'environnement face au risque biologique, technologique et industriel ». Elle précise que la commission s'intéressera particulièrement, d'une part, « à la prévision, l'évaluation et la limitation des risques inventoriés » et, d'autre part, « aux réformes qu'appelle le déplacement à l'échelle humaine du risque environnemental : en termes de coordination de l'intervention, de protection des populations, d'édification de l'expertise et d'information comme de contrôle démocratique des salariés et des citoyens ».

La comparaison des dispositions de ces deux propositions a appelé de la part de la commission les observations suivantes.

La proposition de M. Jean-Marc Ayrault inclut dans le champ d'investigation de la commission d'enquête l'analyse des dispositifs de protection des populations et de l'environnement en cas d'accident, alors que l'adoption de la proposition de résolution de M. Philippe Douste-Blazy limiterait les travaux de la commission à la seule prévention du risque.

Il a semblé qu'il convenait d'étudier également les moyens de réaction aux éventuels accidents. L'objet de la proposition de résolution n° 3284 de M. Philippe Douste-Blazy paraît, à cet égard, trop restrictif. La proposition de résolution de M. Jean-Marc Ayrault présente également l'avantage de mentionner explicitement le développement de l'information et le contrôle démocratique des salariés et des citoyens, qui apparaissent comme une nécessité absolue et une revendication large et légitime dans l'opinion.

Enfin, la création d'une commission d'enquête résultant de l'adoption de la proposition de résolution n° 3284 de M. Philippe Douste-Blazy conduirait à étudier les risques liés aux transports de marchandises dangereuses. Ceux-ci méritent, à n'en pas douter, le plus grand intérêt mais relèvent, comme le terrorisme, d'une problématique très différente de celle relative aux risques liés aux sites industriels. Elargir le champ de la commission d'enquête à ces questions paraît donc difficile compte tenu du temps limité dont celle-ci disposera.

On se souvient en effet que la seule question du transport maritime des produits dangereux ou polluants a largement occupé les travaux de la commission d'enquête créée à la suite de la catastrophe de l'*Erika* et qui a rendu son rapport le 5 juillet 2000.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission a donc souhaité retenir la proposition de M. Ayrault, mais en l'amendant de façon à inclure au sein de l'article unique le plus grand nombre possible des propositions qui avaient pu être formulées, dès lors qu'elles étaient recevables.

Le rapporteur a donc proposé deux amendements, eux-mêmes complétés par deux sous-amendements, l'un de M. Jean-Yves Le Déaut et l'autre de M. Pierre Ducout. Il

vous est donc proposé la création d'une commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident majeur, dont l'article unique est ainsi rédigé :

« Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur. Elle étudiera notamment les conditions techniques de dimensionnement des installations.

« Cette commission dressera l'inventaire de la réglementation visant à prévenir et à limiter les risques liés aux accidents industriels. Elle en évaluera la pertinence. Elle analysera l'adéquation et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour assurer l'application de cette réglementation et pour garantir la protection des salariés, des populations et de l'environnement. Elle s'intéressera particulièrement aux dispositions propres à renforcer le contrôle démocratique des citoyens et le rôle des salariés notamment par l'association des salariés à la prévention des risques et le renforcement de leur formation et à garantir l'information des populations et la diffusion des conduites de sécurité. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, le drame survenu à Toulouse le 21 septembre 2001 est la plus grave catastrophe industrielle sur le sol européen depuis cinquante ans. Nos premières pensées vont évidemment aux victimes de l'explosion et à leurs familles. Je vous rappelle le chaleureux soutien du Gouvernement, et le mien personnel, à nos concitoyens qui ont connu ou connaissent, aujourd'hui encore, des situations de profonde détresse.

Devant un tel drame l'Etat n'a pas, croyez-le bien, ménagé ses efforts, à la fois par la mobilisation de ses personnels et par la rapidité des décisions nécessaires pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages. A cet égard, le Premier ministre a annoncé à la préfecture de Toulouse, le 28 septembre, un plan d'action dont le volet financier est estimé à 300 millions d'euros, ce qui constitue un signe fort de l'engagement de l'Etat en faveur de toutes les victimes de l'explosion.

Cet événement a marqué l'esprit de nos concitoyens et continuera à le marquer pendant longtemps. Comme il y eut, en 1966, peut-être vous en souvenez-vous, un avant-Feyzin et un après-Feyzin, il y aura, à coup sûr, un avant-Toulouse et un après-Toulouse, et c'est de cet après-Toulouse que nous allons parler. En effet, comment peut-on supporter de vivre – sans même en avoir bien conscience la plupart du temps – à proximité de substances dangereuses qui peuvent en quelques secondes causer des dizaines de morts, des milliers de blessés, des milliards de dégâts ? Cette question se pose comme, inévitablement, se posent celles du bilan de l'action des entreprises et de l'action des pouvoirs publics pour maîtriser le risque industriel. Ce drame doit nous conduire à réfléchir aux moyens d'élever globalement le niveau de sécurité industrielle et technologique dans notre société. J'ai parfois appelé cela une nouvelle culture du risque, ou plus exactement une nouvelle culture de la sécurité commune.

Pour commencer, de quoi parlons-nous ? Les activités humaines dans nos sociétés créent des risques technologiques, qu'ils soient industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrages, transport de matières dangereuses ou autres. Les principaux risques industriels varient selon la nature des produits et de l'activité : ce peut être l'explosion, l'incendie ou encore la dissémination de produits toxiques dans l'environnement. Les conséquences de ces événements sont plus ou moins dramatiques et vont des dégâts matériels, qui concernent une majorité d'accidents, jusqu'à la mort ou la blessure grave, qu'il s'agisse évidemment des salariés des entreprises, concernés au premier chef, ou de personnes extérieures comme ce fut le cas lors de l'explosion de l'usine AZF de Grande-Paroisse à Toulouse.

Fait assez peu connu, nous l'avons remarqué lors de nos déplacements, c'est le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans un de ses domaines plus anciens, la prévention des risques industriels. En effet, le code de l'environnement, par le biais de la législation sur les installations classées, constitue la base juridique de la politique de l'environnement industriel en France. Comme vous le savez, celle-ci soumet, selon une approche intégrée, soit à autorisation préfectorale les activités qui présentent des risques importants pour l'environnement, la sécurité et la santé des personnes, soit à déclaration les activités qui présentent des risques moindres.

La réglementation des installations classées concerne aujourd'hui 500 000 installations soumises à déclaration, 65 000 installations soumises à autorisation. Le contrôle du respect des règles incombe à l'inspection des installations classées. Actuellement, 869 inspecteurs équivalents temps plein, travaillant dans les DRIRE, assurent la mise en œuvre de cette législation. S'y ajoutent 230 autres inspecteurs chargés du même travail dans les services vétérinaires.

L'annonce, le 28 septembre, par le Premier ministre de la création de cent postes supplémentaires d'inspecteurs des DRIRE en 2002 venant s'ajouter aux cinquante postes déjà décidés antérieurement...

Mme Odette Grzegorzka. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... me semble constituer un premier pas vers le doublement nécessaire de ces effectifs.

L'accident de Seveso en Italie le 10 juillet 1976 a entraîné une prise de conscience des autorités de pays industrialisés sur le risque technologique majeur. Ainsi, le 24 juin 1982, était adoptée une directive européenne relative au risque d'accident industriel majeur. Plus connue sous le nom de directive Seveso I, elle a conduit à une prise en compte plus attentive et méthodique des accidents potentiels tant par les exploitants que par les pouvoirs publics et à la mise en place d'un dispositif global de prévention des risques. Cette directive est transposée en droit français au travers de la législation sur les installations classées.

Depuis le 3 février 1999, elle est remplacée par la directive du 9 novembre 1996 appelée Seveso II. La nouvelle directive, avec un champ d'application à la fois simplifié et étendu, reprend les exigences de sécurité de la directive de 1982 et renforce les dispositions relatives à la prévention des accidents majeurs. Elle met en particulier l'accent sur les dispositions de nature organisationnelle que doivent prendre les exploitants en matière de prévention des accidents majeurs. En France, 1 249 établisse-

ments sont actuellement visés par la directive Seveso II, dont 670 dépassant le seuil haut de la directive, ceux qui étaient déjà concernés par Seveso I. Les quatre régions concentrant le plus d'établissements à risque sont Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Parmi l'ensemble des obligations réglementaires qui résultent du code de l'environnement et des directives Seveso, je voudrais m'attarder un instant sur ce que l'on appelle les études de danger.

Les exploitants des installations à risque sont tenus de réaliser une étude de danger qui doit permettre de déterminer les accidents susceptibles de se produire dans l'installation, d'en évaluer les conséquences, pour ensuite proposer des dispositions afin de prévenir ou maîtriser les accidents potentiels. Dans certains cas, cette étude de danger réalisée par l'industriel est complétée, à la demande du préfet, par une analyse critique réalisée par un organisme tiers expert comme l'INERIS ou l'IPSN, bientôt l'IRSN. Plus d'une centaine d'analyses critiques sont ainsi réalisées chaque année.

La directive Seveso II a introduit la nécessité d'examiner les conséquences d'un accident d'une installation sur les installations voisines, ce que l'on appelle parfois l'effet domino, qui n'a pas eu lieu à Toulouse.

Mme Michèle Rivasi. Par chance !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les études de danger des établissements les plus à risque devaient à ce titre être révisées pour le 3 février 2001. Un retard important a été pris par les entreprises pour respecter cette obligation. Par une sorte de hasard malheureux ou d'ironie de l'histoire, je l'avais rappelé aux préfets que le ministre de l'intérieur avait réunis le 20 septembre dernier, la veille de l'accident, pour les entretenir de ce qui s'était passé le 11 septembre et du plan Vigipirate. Je leur avais demandé de veiller à ce que ces études de danger soient toutes remises pour la fin de l'année.

Ces études ont d'abord pour but de constituer une analyse méthodique des risques potentiels et de justifier les mesures prises par l'entreprise pour les maîtriser.

Elles constituent aussi la base indispensable pour l'établissement des plans de secours : POI, le plan d'opération interne, organise les secours à l'intérieur de l'établissement et dans son environnement immédiat ; le PPI, le plan particulier d'intervention, organise les secours lorsque les conséquences d'un accident sortent des limites d'un établissement.

Ces études de danger sont évidemment très précieuses, elles permettent d'organiser l'information préventive des populations et la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à risque, question qui fait encore l'objet de débats et de polémiques multiples. Peut-être en parlez-vous dans vos interventions. Je vous rappelle qu'un débat, dans votre assemblée, en 1987 n'avait retenu le principe de servitudes d'utilité publique indemnissables à la charge de l'exploitant que pour maîtriser l'urbanisation autour des établissements industriels à risques nouveaux sur les sites nouveaux.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est parce que ce n'était pas nous la majorité !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je vous laisse le soin de votre appréciation, madame la députée.

L'un de mes collègues, M. Alain Richard, avait d'ailleurs déposé des amendements le 8 juillet 1987 pour participer au débat.

Les outils juridiques retenus pour maîtriser l'urbanisation autour des établissements à risques existants sont actuellement moins contraignants. Il me paraît souhaitable que ce débat soit rouvert dans les prochaines semaines.

Vous pouvez le constater, une véritable politique de maîtrise des risques industriels a été construite en France depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, mais, bien sûr, ce n'est pas suffisant. Le choc de Toulouse nous contraint à jeter un regard nouveau sur les choix collectifs et sur les responsabilités de chacun quant à la maîtrise du risque industriel : entreprises, bien sûr, mais aussi législateur, exécutif, collectivités territoriales.

Le Premier ministre a d'ailleurs souhaité que soit engagée une réflexion sur ces questions et a proposé que soit tenu à l'échelon régional et national un grand débat associant tous les acteurs concernés - élus, industriels, organisations syndicales, organisations scientifiques, associations, services de l'Etat, et aussi médias qui ont un rôle citoyen à jouer dans ce domaine - pour essayer de dégager des réponses équilibrées, notamment sur la cohabitation entre activités à risques et d'autres activités, notamment commerciales. Ainsi, à Toulouse, de l'autre côté de la rue de l'usine AZF, il y avait des établissements tels que Brossette ou Darty.

Il a chargé Mme Lienemann, M. Pierret et moi-même d'organiser ce débat, jusqu'à Noël pratiquement, et, sur notre proposition, il a demandé à M. Philippe Essig de coordonner la réflexion.

Des débats régionaux auront lieu pendant tout le mois de novembre 2001, puis sera organisée une table ronde nationale avant la mi-décembre. Un rapport d'ensemble sera ensuite remis au Gouvernement, qui mettra en évidence les principales préoccupations et propositions exprimées au cours des débats ainsi que les recommandations, de nature locale ou nationale, d'ordre organisationnel, réglementaire ou législatif, et toutes les options qui mériteraient d'être approfondies. J'espère que le débat sera le plus ouvert possible, sans aucun tabou.

Je ne doute pas que le Parlement, conformément à sa mission de contrôle qui s'exercera dans le cadre de la commission que vous voulez créer, émette des propositions susceptibles d'éclairer le Gouvernement sur les actions complémentaires qui pourraient être menées. Elles viendront compléter les débats engagés au niveau régional et au niveau national sur cette question.

Je me réjouis que, sur une question aussi grave, l'Assemblée ait pu dépasser les clivages, l'ensemble des groupes, vous le disiez, monsieur le rapporteur, ayant contribué à la rédaction de l'article unique. Le Gouvernement tout entier et moi-même sommes donc tout à fait favorables à votre initiative. Nous serons, bien sûr, à l'écoute des conclusions de vos travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste*).

Discussion générale

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Paul Dhaille.

M. Paul Dhaille. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme après le naufrage de l'*Erika*, comme après les inondations dans la Somme,

après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, notre assemblée va décider la création d'une commission d'enquête, non pas pour déterminer les responsabilités judiciaires mais pour tirer les leçons de cette catastrophe et suggérer des améliorations législatives, réglementaires, organisationnelles. Les députés radicaux de gauche approuvent totalement cette initiative.

Au-delà du drame humain individuel et collectif provoqué par cette catastrophe, il appartient au législateur d'étudier les raisons qui ont conduit à la mort de vingt-neuf salariés et au fait que des centaines de personnes resteront traumatisées ou handicapées à vie. Il lui appartient aussi de contribuer à prévenir de telles catastrophes. Dans d'autres régions françaises, les conditions pratiques d'un tel accident sont aussi réunies. Il nous faut tout faire pour éviter qu'il se renouvelle.

Le renforcement du pouvoir de contrôle et d'investigation des CHSCT, le rôle des citoyens à travers leurs associations, la mise à jour et l'actualisation des POI et des PPI paraissent particulièrement importants. Cependant, la qualification des entreprises et des salariés chargés de la maintenance des entreprises à risque, la réduction dans le temps des arrêts-matière, le choix souvent uniquement sur des critères financiers des entreprises sous-traitantes, ainsi que le statut parfois précaire des salariés de ces entreprises devront faire l'objet d'une vigilance particulière, sans oublier que les moyens de secours sont une activité de plus en plus souvent externalisée par les entreprises.

Je rappelle au passage que la doctrine du confinement appliquée en France ne pouvait pas fonctionner à Toulouse. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Dans ce domaine aussi, il nous faudra revoir notre position. Lorsque les fenêtres ont éclaté et que les plafonds s'écroulent, il est difficile de rester à l'abri des conséquences des catastrophes.

Je voudrais insister sur trois points.

Tout d'abord, en matière de risques technologiques, la position française a souvent hésité entre les règles de la sécurité passive, essentiellement caractérisée par les cercles de danger, et la sécurité active, qui mise sur l'évolution des techniques de stockage et de production. Bien souvent, la DRIRE combine les deux sans qu'il y ait, dans ce domaine, de doctrine précise. Il faut cependant remarquer qu'à Toulouse, comme dans de nombreux autres endroits, au fil des années, l'urbanisation a progressé vers des usines à risque très anciennement implantées, dont la dangerosité s'est considérablement accrue. Le problème est donc tout à fait concret et d'actualité.

Le deuxième point est le transport des matières dangereuses, et les députés radicaux de gauche regrettent que cette question ait été écartée de l'objet de la commission. En effet, le mode de transport des matières dangereuses n'est pas une question annexe. Le développement des couloirs de pipelines, le transport ferroviaire en site propre sont des réponses adaptées pour accroître la sécurité de nos concitoyens. Enfin, il est évident que l'accumulation de wagons-citernes transforme une gare de triage en centre de stockage, qu'il faut, bien sûr, sécuriser.

Le troisième point que les députés radicaux de gauche souhaiteraient soulever, né à la suite de la catastrophe de Toulouse, c'est la fermeture et le déplacement des sites industriels à risques. Cette proposition pose de nombreux problèmes législatifs, réglementaires et, bien sûr, financiers et d'emplois. Plus globalement, elle pose le problème de la capacité de la France à rester un pays producteur de biens de consommation dans le domaine de la

chimie et de la pétrochimie. C'est pourquoi je souhaiterais savoir, monsieur le rapporteur, si cette question fait partie de celles étudiées par la commission.

Sous réserve de ces observations, les députés radicaux de gauche voteront très volontiers, avec conscience du geste qu'il accomplissent, cette proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, mes premières pensées vont ce matin vers la population de Toulouse, durement éprouvée, vers les familles des victimes profondément traumatisées. J'assure le maire de Toulouse de notre sympathie, de notre amitié et de notre solidarité dans cette épreuve que traversent ses administrés.

La catastrophe de Toulouse prouve, hélas ! la pertinence de notre débat et surtout l'urgence qu'il y a à trouver des solutions techniques mais aussi politiques pour concilier la protection de l'environnement avec l'indispensable développement économique.

C'est un vrai débat de fond avec de nouveaux défis à relever aussi bien en termes de sûreté des installations industrielles qu'en termes de performance de notre outil de production. Même si ce n'est pas notre propos ce matin, je rappelle qu'il n'y a pas que l'industrie. C'est aussi le défi que doit relever par exemple l'agriculture française, qui doit être écologiquement responsable tout en restant économiquement forte et compétitive.

L'explosion de l'usine Grande Paroisse-AZF de Toulouse, le 21 septembre dernier, constitue la plus grande catastrophe industrielle dans notre pays depuis la rupture du barrage de Malpasset en 1959.

Cette catastrophe a provoqué une onde de choc, un début de prise de conscience dans toute la France, dont il nous revient de tirer tous les enseignements. Les groupes RPR, UDF et DL de l'Assemblée nationale ont d'ailleurs immédiatement déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la prévention des risques majeurs technologiques.

Je me félicite que cette commission d'enquête soit créée dans quelques instants. Je forme des vœux pour que les recommandations de son rapport nous fassent progresser dans l'élaboration d'un dispositif plus global et plus performant de prévention des risques.

Il s'agit aujourd'hui de faire le point sur la pertinence des directives dites Seveso I et Seveso II et sur les conditions de leur application.

Il reviendra à la commission d'enquête d'analyser l'adéquation et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour assurer l'application de cette réglementation en matière de risques industriels, d'en dénoncer, s'il le faut, les défaillances et les carences, afin d'envisager une réglementation encore plus ferme, de type Seveso III.

Il lui reviendra aussi d'étudier la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche, de cartographier précisément les risques, et d'analyser l'efficacité du dispositif de protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur.

Il apparaît également capital aux yeux de tous de repérer les dispositions permettant de renforcer la formation des salariés en matière de prévention des risques.

La catastrophe de Toulouse nous montre combien il est urgent d'envisager des modifications pour améliorer et rendre plus efficace la législation en vigueur.

La directive Seveso II, j'y reviendrai, dont l'objectif est la prévention des catastrophes industrielles majeures, oblige les opérateurs d'infrastructures à risques à mettre en place des mesures de prévention, à prévoir un système de sécurité spécifique et des plans d'urgence, à informer la population vivant à proximité.

Sans doute faut-il aller plus loin aujourd'hui, franchir un nouveau pas vers plus de sécurité, par exemple en prévoyant à long terme de séparer les usines dangereuses des zones habitées.

Faut-il déménager les usines à risques ? Je partage la colère légitime du maire de Toulouse. Il a raison de refuser que l'on reconstruise comme si rien ne s'était passé.

M. Jean-Claude Daniel. Qui les a laissés s'installer ?...

M. Christian Estrosi. Le problème n'est pas simple à résoudre. Près de la moitié des 1 250 sites classés Seveso sont situés à proximité d'une agglomération. C'est toute la politique de la ville qui mérite d'être repensée. Des permis de construire ont été accordés en dépit des risques,...

M. Jean-Yves Le Déaut et Mme Michèle Rivasi. Par qui ?

M. Christian Estrosi. ... comme dans le cas des inondations ou des nuisances générées par les aéroports.

Depuis la loi de 1987 sur la sécurité civile, qui permet de geler l'urbanisation autour des nouvelles installations Seveso, environ une vingtaine de sites seulement ont été édifiés, alors même que la France compte 1 250 usines classées Seveso, dont 372 de type Seveso II, à haut risque. Il faudra donc sérieusement se pencher sur le cas des usines anciennes, autrefois en pleine campagne, qui, aujourd'hui, se retrouvent dans des zones à forte densité de population. Il est révoltant de constater qu'il faut des morts pour se rendre compte combien il est difficile de mettre en œuvre le principe de précaution.

Enfin, les enjeux économiques sont souvent énormes. Pour des raisons financières évidentes, une collectivité locale n'a jamais envie de voir partir une entreprise.

Mais il ne faut pas réduire le débat en le focalisant sur la seule urbanisation. Déplacer le danger ne règle pas tout. Ce serait réducteur au possible. Le premier responsable de la sécurité est l'entreprise ! La priorité, c'est d'abord de réduire le risque à la source.

Mme Michèle Rivasi. Oui !

M. Christian Estrosi. Rappelons que, dans le cas de Toulouse, l'isolement du site n'aurait rien changé aux conséquences de l'explosion pour les travailleurs de l'usine, soit 22 des 29 morts. Déménager un site peut créer d'autres risques. Ce qui s'avère principalement dangereux, c'est le stockage. Si on ne stocke pas près des usines, on est obligé de développer une flotte de camions transportant des produits dangereux pour desservir les besoins de l'agglomération.

Revenons-en à la réglementation en vigueur. En France, c'est par le biais de la législation sur les installations classées, et notamment la loi du 19 juillet 1976, que la directive Seveso a été rendue applicable aux exploitants. L'apport de cette directive en matière de prévention des risques industriels est incontestable. Elle a donné lieu à une prise en compte plus attentive des accidents potentiels tant par les exploitants que par les pouvoirs publics et à la mise en place d'un dispositif global de prévention.

La directive du 9 décembre 1996, dite Seveso II, a abrogé la précédente directive à compter de février 1999. Quels sont les principaux changements induits par Seveso II ?

D'abord, la nouvelle directive traite d'établissements et non plus d'installations, c'est-à-dire qu'on ne se réfère plus à une annexe listant des procédés et des activités. On ne fait plus la distinction entre stockage et fabrication dans un procédé de substances dangereuses. Quel qu'en soit l'usage - fabrication, stockage, emploi, transfert, chargement et déchargement - c'est la présence dans l'établissement d'une substance dangereuse visée par la directive, en quantité supérieure aux seuils, qui détermine si on est, oui ou non, dans le cas d'une installation de type Seveso II.

En droit français, c'est principalement sur l'arrêté du 10 mai 2000 que repose la transcription de la directive Seveso II. Cet arrêté fixe les prescriptions relatives à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. L'exploitant procède notamment au recensement régulier des substances, un recensement annuel est d'ailleurs transmis au préfet. L'exploitant tient les autres exploitants d'installations classées voisines informés des risques d'accidents majeurs identifiés dans son étude de dangers, dès lors que les conséquences de ces accidents sont susceptibles d'affecter les dites installations. L'exploitant décrit également sa politique de prévention dans un document tenu à jour et à disposition de l'inspection des installations classées. Il doit par ailleurs réaliser des études de dangers qui décrivent les mesures d'ordre technique propres à réduire la probabilité et les effets des accidents majeurs.

En définitive, la directive Seveso II met davantage l'accent sur la politique de prévention à mener par les établissements, en demandant la mise en place d'un système de gestion de sécurité, SGS. Sa philosophie tient en trois points : aucun accident n'est mineur ; la sécurité doit se gérer ; la sécurité est l'affaire de tous. Elle concerne la quasi-totalité des activités d'un établissement classé : production, logistique, conception de produits, développement de procédés.

L'arrêté du 10 mai 2000 mentionne sept éléments clés, à savoir : l'organisation et le personnel, l'identification et l'évaluation des risques, la maîtrise des procédés, la gestion scrupuleuse des modifications, les situations d'urgence, le retour d'expérience, le contrôle du système de gestion de la sécurité.

Voilà, sans doute, les sept grands axes de la réflexion approfondie que devra mener notre commission d'enquête. Il nous faut analyser, comme le précise l'article unique, « l'adéquation et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour assurer l'application de cette réglementation et pour garantir la protection des salariés, des populations et de l'environnement ».

En outre, disons-le sans rougir, il nous faudra bien aussi renforcer le contrôle démocratique des citoyens qui sont en droit de savoir s'ils vivent à côté d'une bombe à retardement susceptible d'anéantir leur vie et tous leurs biens. Voilà sans doute une exigence que nous partageons tous ici : la transparence pour assurer la sécurité de tous les citoyens !

A ce propos, je souscris pleinement à l'idée novatrice exprimée par le Président de la République, le 3 mai dernier, à Orléans, d'inscrire le principe de prévention dans la loi, d'en renforcer l'expression et d'en préciser la por-

tée. Les risques potentiels doivent être pris suffisamment en compte en vue d'adopter des mesures préventives proportionnées, d'où la nécessité notamment d'améliorer le fonctionnement et la transparence des autorités administratives afin de mieux organiser leur dialogue avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. Ainsi seulement réussirons-nous à prévenir et à anticiper de manière satisfaisante les risques industriels majeurs.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe RPR votera en faveur de cette proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les risques industriels majeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cohen.

M. Pierre Cohen. Madame la présidente, monsieur le ministre, avec mes collègues Hélène Mignon et Yvette Benayoun-Nakache nous tenons avant tout à remercier tous les députés et plus particulièrement Maxime Bono pour leur témoignage de sympathie et leur soutien dans les moments difficiles que nous avons vécus avec la catastrophe de l'AZF.

Nous avons en effet subi une catastrophe industrielle sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. Le lourd bilan n'est d'ailleurs pas encore définitif à ce jour : vingt-neuf morts ; plus de 2 500 blessés dont plus d'une centaine touchés gravement, avec des handicaps irréversibles ; 25 000 habitations endommagées par l'explosion dont 6 000 logements sinistrés et plus de 1 000 personnes à reloger – et je peux vous garantir que la tâche est extrêmement difficile et encore loin d'être remplie. Environ 1 000 entreprises ont été touchées, dont certaines entièrement détruites, plus de 3 000 salariés ont perdu leur outil de travail. Une trentaine d'écoles, plus de vingt lycées et collèges ont été abîmés et l'université du Mirail, qui compte plus de 20 000 étudiants, a des difficultés pour redémarrer. Des laboratoires de recherche ont été atteints ainsi qu'un grand nombre de services publics, dont l'hôpital psychiatrique Marchant qui est pratiquement le seul hôpital psychiatrique de l'agglomération toulousaine à pouvoir répondre aux difficultés psychiatriques des habitants.

La violence de l'explosion a été telle qu'elle a été ressentie fortement dans un rayon de plus de 4 kilomètres et l'ampleur du bruit s'est étendue jusqu'à Castres, située à 75 kilomètres de Toulouse. Les conséquences matérielles et psychologiques sont lourdes, il faudra beaucoup de temps si ce n'est pour les effacer, du moins pour les atténuer. Des images de désolation et de frayeur resteront à jamais gravées dans nos mémoires.

Au milieu de ce chaos, pompiers, médecins, forces de l'ordre, associations, bénévoles ont œuvré avec beaucoup de courage et de détermination pour porter les premiers secours aux populations sinistrées et paniquées. Je les remercie tous et salue leur courage. Un grand élan de solidarité sans précédent a vu le jour.

A cette apocalypse économique, humaine, urbaine, se rajoute un séisme social. Car un bon nombre d'habitants touchés par cette explosion vivaient dans des logements sociaux, et certains connaissaient déjà de grandes difficultés dans leur quotidien. Très impliqué dans la politique de la ville au niveau de l'agglomération toulousaine, je puis vous assurer que nous étions loin de soupçonner la gravité de la situation. Cet accident a révélé des cas d'isolement extrêmement douloureux de personnes âgées et de handicapés, et même, alors que je pensais que la loi

SRU à laquelle j'ai beaucoup participé concernait essentiellement la ville de Paris, une forte présence de marchands de sommeil camouflés.

C'est pourquoi, parmi les réparations à engager d'urgence, la plus difficile à réussir ne sera pas forcément la réparation économique, mais plutôt celle qui s'attachera aux dommages d'ordre psychologique.

Je voudrais aussi m'intéresser aux salariés d'AZF, qu'il ne faut pas oublier. Ils ont payé un lourd tribut, d'abord dans leur chair en perdant des amis ou des collègues, ensuite parce que leur outil de travail a été endommagé, enfin et parce que, en règle générale, ils habitaient tous aux alentours de l'usine. Nous devons garder en mémoire leur détresse.

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan définitif, nous devons cependant féliciter le Gouvernement, et particulièrement Lionel Jospin. Un grand nombre de ministres, vous-même, monsieur le ministre, sont venus nous apporter leur soutien. Je tiens à les en remercier. Leur geste a été très apprécié. Le Président de la République lui-même s'est rendu sur place à plusieurs reprises.

Cette présence physique s'est accompagnée d'annonces précises, dont l'ampleur a surpris, même le maire de Toulouse. En effet, une somme de plus de 1,5 milliard de francs a été mise dans le pot commun pour essayer de réparer le plus rapidement possible.

Quelle réponse apporter à présent à cette catastrophe industrielle qui a suscité émotion, colère, doute, et de nombreux débats, sur la société à risque zéro, sur l'installation d'industries à risque, sur leur positionnement, mais aussi sur le type d'urbanisation autour de ces industries ?

Enquêtes, plaintes nombreuses et démarches judiciaires ont été engagées. Elles ont largement alimenté les débats et ont positionné les médias dès les premiers jours. Peut-être conviendra-t-il d'ailleurs de réfléchir sur la façon dont certains médias ont mené l'information dans les deux ou trois semaines qui ont suivi l'accident.

Le Parlement ne peut rester en retrait ou en marge de ce débat, et c'est avec satisfaction que je constate l'intérêt que portent les parlementaires de tous les groupes à mettre en place une commission d'enquête. De par sa gravité, l'événement a suscité une prise de conscience, dont nous nous réjouissons. Le débat soulevé au sein de l'Assemblée nationale doit notamment nous permettre de rechercher des solutions et de proposer des mesures pour éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise.

Je m'associe parfaitement à cet égard à l'analyse du rapporteur, qui a écarté à la fois le parti pris de l'acte terroriste, qui risquerait de diluer les réelles causes de la catastrophe de l'AZF, et une légitime préoccupation du cas toulousain, lui-même soumis à des poursuites judiciaires qui nous empêchent de le traiter juridiquement.

Dépositaire d'une proposition de résolution avec Jean-Marc Ayraut et mes collègues députés de la Haute-Garonne, je réagis très favorablement à la démarche du rapporteur, qui a souhaité prendre en compte les préoccupations pertinentes de la résolution de Philippe Douste-Blazy et nos propositions qui couvrent un champ assez vaste pour s'interroger sur les risques industriels et technologiques, leurs rapports à la sécurité des personnes et de l'environnement.

Au regard des dispositifs existants, nous devons certainement renforcer la législation actuelle tout en mettant en lumière les dysfonctionnements malgré les textes et les procédures en vigueur. En effet, à Toulouse, tout n'a pas fonctionné comme prévu.

Nous devons prendre en compte les contraintes de sécurité et les limitations dans le dimensionnement des installations imposées aux industriels. Mais il faut aussi que puissent s'exprimer les personnes qui considèrent que la logique de l'extension à tout prix et à n'importe quelle condition n'est pas incontournable, et peut-être donner plus de poids aux commissions d'enquêtes.

Nous devons aussi donner des moyens supplémentaires aux salariés dans le cadre des CTP/CHS de contrôle, particulièrement une capacité autonome de prévenir et d'agir.

Nous devons renforcer le rôle de l'Etat dans son pouvoir de contrôle mais aussi de garant de la sécurité des salariés et des personnes concernées.

Enfin, nous devons introduire plus de transparence avec une plus grande circulation de l'information, même si des efforts ont déjà été engagés. Ainsi les élus sont étroitement associés à la préparation des PPI et je sais, pour être maire de la commune qui jouxte la plate-forme chimique, que depuis une dizaine d'années les débats ont permis d'associer les associations. Non, ce qui est grave, c'est que le dispositif mis en place est loin d'être en prise réelle sur les faits. Ainsi, il n'y a jamais eu de simulations, malgré les demandes. La catastrophe a dépassé, dans son ampleur, toutes les prévisions et les capacités de réaction.

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur le député !

M. Pierre Cohen. Je conclus, madame la présidente. Il faut faire circuler davantage l'information et permettre un contrôle démocratique tant des élus que des associations.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons la mise en place de cette commission d'enquête et nous voterons la résolution proposée par le rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Gatiagnol.

M. Claude Gatiagnol. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la proposition de résolution dont nous débattons ce matin découle directement, on le voit bien, d'une actualité récente que nous avons tous en mémoire : l'explosion survenue dans l'usine AZF à Toulouse, le 21 septembre dernier.

Ce drame, d'une ampleur exceptionnelle, constitue à ce jour la plus grande catastrophe industrielle brutale survenue dans notre pays sans doute depuis le barrage de Malpasset, comme l'ont rappelé plusieurs orateurs. Nous prenons sincèrement part à la douleur des familles des vingt-neuf tués et des centaines de blessés comme aux difficultés de tous ceux qui ont vu leur habitation ou leur entreprise fortement endommagée.

Après les images d'horreur des attentats terroristes dont le peuple américain a été victime, il est à remarquer que l'inquiétude portant sur la sécurité des populations a été partagée par tous les groupes parlementaires et que le projet de créer une commission d'enquête transcende les clivages politiques. Sept propositions ont ainsi été étudiées en commission dont deux ont été retenues. Notre rapporteur a su, avec talent, en faire la synthèse, que la commission de la production et des échanges a adoptée après l'avoir amendée pour mieux cerner le sujet.

La commission d'enquête que nous souhaitons devra donc travailler avec une triple mission : réaliser l'inventaire et définir les risques chimiques, biologiques, techniques, industriels, les risques majeurs donc, mais aussi

évaluer l'anticipation et la limitation des risques inventoriés, sachant que le risque zéro n'existe pas, tirer enfin les enseignements en matière de coordination des interventions, de protection de la population, de développement de l'expertise, mais aussi quant à la place de l'information publique et du contrôle démocratique que doivent légitimement exercer les salariés et les citoyens.

Les événements survenus à Toulouse posent de prime abord le problème de la sécurité dans les établissements industriels à hauts risques alors que de très nombreux textes législatifs et réglementaires traitent du sujet. En droit national, la sécurité des établissements relève de deux lois, en date de 1976 et de 1987, sur les installations classées et sur l'organisation de la sécurité civile. Mais il eut été surprenant que les instances européennes ne se saisissent pas du problème, et c'est donc sur le plan communautaire que les exigences de sécurité en matière de risques technologiques visant à prévenir les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses sont définies. Il est à remarquer que ces mesures sont apparues, elles aussi, à la suite d'un drame similaire à celui de Toulouse, survenu à Seveso en Italie, mais tout de même avec des conséquences très différentes. C'est ainsi que chacun connaît l'existence des directives dites Seveso I, élaborée en 1982, remplacée par Seveso II, élaborée en 1996.

Cette seconde directive poursuit deux objectifs : la prévention des accidents, la limitation des conséquences et pour l'homme et pour l'environnement. Elle prévoit donc une prévention renforcée avec un système d'inspection obligatoire, une gestion organisationnelle interne à l'entreprise, des plans d'urgence, une maîtrise de l'urbanisation, une information du public. Un large éventail de mesures est proposé, à appliquer tant à l'intérieur de l'entreprise avec le personnel qu'à l'extérieur de l'entreprise à destination des élus et de la population de proximité.

La directive définit aussi une nouvelle classification de sites industriels, dits à hauts risques. Selon cette définition, le territoire français compte 1 250 sites, ce qui n'est pas rien. Les élus que nous sommes connaissons bien ces contraintes lourdes.

Pour prévenir la catastrophe, deux exigences s'imposent.

Il apparaît tout d'abord essentiel de s'assurer que les dispositions en vigueur permettent bien d'assurer une sûreté optimale des installations tant pour la production que pour le stockage - on l'a vu - afin de ne faire courir aucun risque aux salariés et aux résidents de la zone d'implantation. Mais rien ne sert d'élaborer des normes de sécurité si celles-ci ne sont pas respectées.

Ensuite, il faut vérifier que la sûreté et la sécurité des installations sont effectivement assurées sur les sites Seveso. Et c'est la question de l'efficacité des moyens dont disposent l'Etat et son administration pour contrôler ces sites qui est ainsi posée. Quelle que soit la variété de l'industrie visée, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les DRIRE, sont les acteurs sur le terrain.

Mais je voudrais lever là une ambiguïté quant à l'usage des mots « sûreté » et « sécurité ». J'ai lu, monsieur le rapporteur, que vous sembliez opposer les deux termes en vous référant à l'industrie nucléaire. Ce n'est pas possible.

Ce sont deux notions industrielles différentes, bien ciblées, qui se complètent obligatoirement et qui ne s'opposent pas. L'application des règles de sécurité conduit à la sûreté, elle-même fondée sur une bonne conception de l'installation. Il n'y a pas d'opposition. Sur les sites, une

place importante est faite aux équipes de sécurité et aux équipes de sûreté : des ingénieurs spécialisés travaillent dans ce domaine. Le cas est complètement différent, par exemple, pour les équipes de sécurité incendie. Les entreprises concernées sont ainsi incitées à entreprendre une démarche qualité et à obtenir l'agrément, ce qui est difficile, tant pour la norme ISO 9000 que pour la norme ISO 14000. La sécurité industrielle, face à une agression terroriste par exemple, ne se réduit donc pas à la protection. Je souhaitais faire cette distinction pour éviter toute ambiguïté.

Au-delà de ces règles de bon fonctionnement, nous devons mener une réflexion sur la localisation de ces établissements.

En raison du développement industriel intense de ces dernières années, des sites industriels autrefois en périphérie se sont retrouvés en pleine zone urbaine. La pression démographique, l'expansion de nos banlieues, la nécessité de construire des logements toujours plus nombreux, ont amplifié le phénomène.

Mais au principe de précaution, légitime, qu'avance la population doit s'ajouter ce que j'appellerais le principe de réalité. Il est en effet difficile, voire impossible, de déménager tous les sites concernés. Il n'est pas possible non plus d'interdire leur fonctionnement. La sûreté demeure donc l'exigence première.

Un principe moral s'impose également à mon sens. A quel titre accepterait-on de déménager en zone rurale, voire de délocaliser à l'étranger des sites à haut risque ? C'est une question qui doit être posée au cours de notre réflexion.

Sur le plan économique, enfin, les retombées en termes d'emplois doivent être prises en considération. Personne ne souhaite parcourir une trop longue distance pour aller travailler. Personne ne souhaite non plus perdre son emploi.

Et qui dit transport, qui plus est, sur une longue distance, dit pollution et effet de serre, monsieur le ministre.

Par ailleurs, il paraît dangereux de dénigrer l'ensemble d'un secteur industriel employant plusieurs milliers de personnes et largement conscient de la nature de ses activités. Ce serait nier la compétence, le sérieux de tous les personnels concernés. Les industries chimiques en France ne sont pas, d'après mes souvenirs, à l'origine de grandes catastrophes à répétition, même si le risque y est sans doute plus grand.

Une ligne de conduite s'impose donc : il faut faire preuve de vigilance, certes, mais ne pas tomber dans l'alarmisme, c'est-à-dire engager une démarche de vérité, de transparence mais aussi de responsabilité tout en évitant la légèreté du propos, l'inexactitude et l'exagération.

En conclusion, la solution raisonnable passe par une étude précise et objective des conditions de sécurité à respecter sur les sites Seveso afin de prévenir tout risque futur, c'est-à-dire veiller en permanence, j'insiste sur ce mot, à la sûreté de nos installations.

A cet égard, la proposition de la commission d'enquête, à laquelle le groupe Démocratie libérale a contribué, répond bien à une nécessité. En outre, la démarche de la commission fait écho à l'action de l'Union européenne puisqu'une consultation publique a été lancée en avril 2001 en prévision de la révision de la directive dite Seveso II.

Le groupe Démocratie libérale et Indépendants, au nom duquel je m'exprime, votera en faveur de la création de la commission d'enquête et participera à ses missions

dans l'esprit que j'ai indiqué. J'espère que, malgré la brièveté du délai qui lui est imparti, ses travaux permettront de lever les inquiétudes tout en reconnaissant l'importance sociale et économique de nos entreprises industrielles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Claude Billard, pour le groupe communiste.

M. Claude Billard. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi que l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, la tragédie de Toulouse impose en effet de faire en sorte qu'une telle catastrophe ne puisse se reproduire.

L'explosion de 300 tonnes de nitrate d'ammonium stockées à l'usine AZF de Toulouse a entraîné le décès de 29 personnes, l'hospitalisation de 800 autres. 392 entreprises ont été sérieusement endommagées, 50 ont été anéanties par la déflagration. 7 200 salariés voient ainsi leur emploi provisoirement ou durablement menacé, sans compter les 1 000 à 1 100 salariés employés du pôle chimique toulousain. Des centaines de logements ou d'habitations ont été détruits, 800 familles se retrouvant sans toit au lendemain du drame. Les équipements publics et collectifs ont subi des dommages considérables. Ainsi, la société de transports publics Semvat a perdu 113 de ses 430 bus à la suite du cataclysme.

Au total, la Fédération française des sociétés d'assurances estime le coût de la catastrophe entre 1,5 et 2,3 milliards d'euros.

Devant l'ampleur des dégâts et des préjudices subis par l'agglomération toulousaine, il convient de veiller à ce que les dommages soient rapidement et équitablement réparés, sans pour autant présager des conclusions de l'enquête judiciaire ouverte pour déterminer les causes de l'explosion.

Qui supportera financièrement les conséquences de ce drame ?

TotalFina, le groupe propriétaire d'AZF, promet d'indemniser, à ses frais, les personnes qui n'étaient pas assurées. Il prévoit en outre une perte de 300 millions d'euros en raison de la catastrophe. Mais son engagement est-il à la hauteur de ses responsabilités d'entrepreneur ?

Les assurances rempliront-elles pleinement leur rôle ? La solidarité nationale sera-t-elle suffisante pour permettre à Toulouse de surmonter cette épreuve ?

Une première aide d'urgence de l'Etat de 230 millions d'euros annoncée par le Premier ministre est certes positive, mais sera-t-elle suivie d'autres comme ce serait souhaitable ?

Nous aurions aimé que la commission d'enquête puisse examiner les conditions d'indemnisation et de réparation.

Comme il a été indiqué à cette tribune, l'explosion de Toulouse doit nous conduire à repenser le risque industriel, les procédures de sécurité qui l'encadrent et les moyens déployés pour le prévenir. Comment répondre à la légitime exigence exprimée dans les rues de la Ville rose par ces trois mots : « Plus jamais ça » ?

La revendication ne se limite d'ailleurs pas à la préfecture de Haute-Garonne. Toutes les régions de France, voire d'Europe, sont peu ou prou concernées par le risque d'un événement accidentel qui, selon la définition officielle, « se produit sur un site industriel et entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement ».

Sur cette base, la loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement a répertorié les complexes les plus dangereux et les a soumis à une réglementation particulière. La directive Seveso, datée de 1982, renforcée en 1996, complétée en 2000, s'applique à 680 sites considérés comme particulièrement sensibles.

Le complexe AZF avec ses 6 300 tonnes d'ammoniac liquéfié, ses 100 tonnes de chlore liquéfié, ses 6 000 tonnes de nitrate d'ammonium solide entrait dans cette catégorie. On recense 48 sites « Seveso » pour la seule région de Haute-Normandie, 44 en Rhône-Alpes, 40 en Provence-Alpes-Côtes d'Azur ou encore 37 dans le Nord-Pas-de-Calais.

En vertu des textes, l'exploitant est tenu notamment de fournir plusieurs documents fondamentaux aux autorités : une étude d'impact et de danger, ainsi qu'une carte du risque. Mais, compte tenu de l'émergence, qu'on ne peut évidemment ignorer, des problèmes nouveaux liés au développement de ces entreprises, à leur taille, les dispositions actuelles sont-elles suffisantes, adaptées et correctement appliquées ? Les moyens de contrôle sur le terrain par les agents de l'Etat sont-ils à la hauteur des besoins ? Comment garantir la transparence d'une information qui ne se cantonne pas aux sphères managériales, mais soit aussi accessible aux salariés, aux élus des collectivités locales et plus généralement aux populations des quartiers concernés ?

Le Premier ministre propose de créer 100 nouveaux postes d'inspecteur des installations classées, d'instaurer à l'avenir un plan de prévention des risques technologiques et de renforcer le rôle des comités locaux de prévention.

La commission d'enquête doit donc, à notre avis, pouvoir faire un état des lieux et se prononcer en connaissance de cause.

L'émotion suscitée par la catastrophe a conduit certains élus locaux à plaider pour la fermeture et le déménagement de sites jugés désormais trop dangereux et indésirables dans leur agglomération.

On peut effectivement s'interroger sur l'efficacité des servitudes d'urbanisme et des restrictions dans l'utilisation et l'affectation des sols inscrits dans la loi et les règlements, qui ont même été renforcés dans le cadre de la loi SRU.

Le périmètre Seveso, qui limite les aménagements fonciers dans une ceinture de 550 mètres autour des usines dangereuses, ne doit-il pas être renforcé et élargi ? Il serait pourtant illusoire de croire que la solution idéale consisterait à déplacer des complexes industriels entiers loin des villes. Ce serait une façon d'esquiver le problème de la dangerosité, et de ne pas répondre.

Faut-il rappeler, comme l'a fait mon collègue Cohen, que la plupart des victimes de la catastrophe de Toulouse étaient des salariés employés sur le site ? Le personnel a le droit d'exiger une sécurité optimale, quelle que soit la localisation de l'entreprise.

Comme le soulignait récemment dans la presse un expert : « Il faut se méfier des distances d'isolement car cela revient à oublier que c'est la prévention à la source qui diminue le risque ».

M. Pierre Cohen. Tout à fait.

M. Claude Billard. La prévention à la source, notion clef, implique qu'une attention particulière soit portée à la formation, au statut, au droit d'intervention et de contrôle des salariés.

Dans un contexte de fort accroissement de la productivité, on constate une augmentation sensible des accidents du travail depuis quelques années tandis que nombre

d'études montrent que, depuis le début des années 90, une majorité de salariés se plaint d'une dégradation de ses conditions de travail.

Dans l'industrie, les investissements dans la formation des personnels sont notoirement insuffisants, ou dictés principalement par des motivations de rentabilité, la recherche du profit l'emportant le plus souvent sur les objectifs d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. Parallèlement, le recours, par les entreprises, à l'externalisation de fonctions et de tâches pourtant sensibles, ou à l'embauche de personnels en contrats à durée déterminée ou en intérim, est un facteur supplémentaire de risque. Dans certains complexes industriels, près d'un salarié sur quatre est sous statut précaire ou employé par une société extérieure sous-traitante. C'était le cas à AZF.

Enfin, on peut se demander si les instances consultatives en charge de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail - les CHSCT - sont en mesure de répondre à l'acuité des enjeux. A mes yeux, il est nécessaire de renforcer leurs prérogatives et leur capacité d'intervention, en particulier dans les sites classés Seveso.

Toutes ces interrogations, ces réflexions, ces pistes à explorer sont à l'origine de notre demande de création d'une commission d'enquête. Leur prise en compte à l'issue de notre débat en commission dans la résolution présentée conduit donc le groupe communiste et apparentés à émettre un vote positif sur cette dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les groupes de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du Rassemblement pour la République et Démocratie libérale ont déposé une proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête sur la prévention des risques majeurs technologiques. Après la catastrophe de Toulouse - et je voudrais m'associer à la douleur et à la détresse de toutes les personnes qu'elle a touchées - il nous a en effet semblé absolument indispensable de nous interroger sur la validité des dispositions législatives et réglementaires applicables à la sûreté des installations industrielles, en particulier aux 1250 sites Seveso II, et sur les moyens dont dispose l'administration pour inspecter ces installations.

A cet égard, j'ai pris bonne note des augmentations d'effectifs annoncées. Bien que positive, cette mesure ne constitue certainement qu'une étape étant donné les besoins en ce domaine.

S'agissant d'affaires où des responsabilités très lourdes sont engagées, le format de la commission d'enquête convient sans doute le mieux. Il s'agit non seulement d'informer l'Assemblée, mais aussi d'évaluer les responsabilités associées à l'exploitation industrielle. Le texte de la résolution de M. Ayrault était de fait trop large car il semble difficile d'examiner tous les risques. Aussi nous sommes-nous réjoui que la commission restreigne le champ d'investigation à la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche. Nous souhaitons donc, au groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, que cette commission d'enquête soit rapidement mise en place suivant le texte de la résolution qui nous est soumis et qu'elle propose avant la fin de la législature des mesures concrètes. Comme le texte après amendements nous paraît correct, nous souhaitons le voter.

Le problème a, à notre avis, un double aspect, technique et juridique.

La sûreté nécessite, sur le plan technique, une bonne connaissance des conditions de production et des risques technologiques. On a bien vu à Toulouse que l'imprévisible arrive ; pourtant les techniciens assurent volontiers que tout est prévu. Aujourd'hui, l'emploi de certaines substances, les conditions de stockage, les mélanges accidentels qui peuvent se produire doivent être mieux sécurisés.

Une directive européenne sur les produits chimiques doit entrer en vigueur, elle est en attente depuis plusieurs années. Nous espérons qu'elle apportera des réponses à ces questions, même si nous savons déjà qu'elle se traduira par des contraintes considérables pour bon nombre de nos entreprises.

Connaît-on tous les cas de figure, tous les mélanges, toutes les possibilités d'accident ? Les études de danger sont-elles réalisées dans de bonnes conditions ? Tient-on assez compte des risques d'attentat que l'on ne peut plus, aujourd'hui, laisser de côté ? Les priorités en matière de sécurité correspondent-elles bien aux risques les plus élevés ? Connaît-on l'effet des mélanges accidentels de produits ? A ces questions techniques auxquelles il faudrait essayer de répondre se superposent des questions d'ordre juridique.

A la base de notre législation se trouve l'article 1382 du code civil que je voudrais citer : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » Tout y est : le dommage, la faute, la réparation.

La loi sur les installations classées transposant les directives Seveso donne au préfet le pouvoir d'autoriser des installations sous certaines conditions. Le respect de ces conditions exclut-il la faute ? La responsabilité de l'administration peut-elle être engagée si la réglementation n'est pas suffisante ? Cela arrive, hélas, fréquemment et des condamnations ont été prononcées à l'encontre de chefs d'entreprise et de responsables de l'administration.

Lorsque le préfet autorise une installation, lorsque des maisons d'habitation sont situées à l'intérieur de la zone de sécurité Seveso, quels outils employer pour corriger les situations existantes ? Quels critères ont été retenus dans le passé pour accepter des compromis ? Qui est responsable en cas d'accident ? Peut-on dire, comme certains maires l'ont fait, qu'il faut déménager certains sites ? Lesquels ? Pour les mettre où ?

Plusieurs collègues ont dit tout à l'heure qu'il n'était pas imaginable de renforcer la sécurité par le déménagement. Il faut savoir, dans ce domaine, raison garder, et nous devons être conscients qu'il faut sécuriser nos sites, tous nos sites, où qu'ils soient. La question de leur environnement doit être traitée avec des outils juridiques qui n'existent peut-être pas aujourd'hui.

Le dommage, la faute, la réparation. Quand y a-t-il dommage ? Les sociétés d'assurances couvrent certains risques, mais jusqu'où sont-elles engagées ?

Dans les pays anglo-saxons, la sécurité est davantage du ressort des compagnies d'assurance. Tous les risques sont assurables à la Lloyd's. L'Etat fixe des normes ; les assurances calculent le risque ; les entreprises négocient. Ce système a sa logique, différente de la nôtre.

Chez nous, certaines situations ne sont plus assurables. Chez nous, c'est au cas par cas que l'on applique les normes, les délais de mise en œuvre, en fonction des objectifs de qualité, voire de la capacité financière des entreprises. Dans une Europe du marché, il faut à l'évidence que les conditions pour un type de fabrication soient à peu près les mêmes. Et, pour cela, nous aurons à

répondre à la question du rôle de l'Etat dans la prise de risques. Dans chaque Etat, ce rôle est différent et c'est sans doute en France qu'il est le plus ambigu. On retrouvera là, incidemment, toutes les questions qui ont agité l'opinion récemment : principe de précaution, OGM, nucléaire, risque thérapeutique, etc. Il ne s'agira pas que cette commission d'enquête s'aventure vers ces questions, mais la réponse qu'elle apportera sur la responsabilité de l'Etat dans la prise de risques industriels sera une référence pour d'autres réflexions.

Il faudra aussi parler du contrôle démocratique des décisions sur l'information nécessaire et de la formation des personnels, notamment de ceux des entreprises extérieures sous-traitantes, qui doit à l'évidence être renforcée.

J'en viens à la réparation. Total annonce dans le journal *Le Monde* que la société assumera toutes les responsabilités qui lui incombent. Excusez-moi, mais c'est un minimum ! Dans les circonstances présentes, c'est même un minimum insuffisant. Les tribunaux auront à se prononcer. Il faut rappeler qu'après Seveso la société Montedison a disparu. Elle n'a pas pu poursuivre ses activités. Elle a été vendue en morceaux. Il faut rappeler aussi qu'après Bhopal, c'est Union Carbide qui a disparu en quelques années, la société n'ayant plus la confiance ni de ses actionnaires ni de ses voisins.

Dans le cadre de la commission d'enquête, il faudra se pencher sur l'action des services de secours, ainsi que sur les systèmes d'alerte et les plans de protection interne lorsque l'accident arrive malgré tout. Comment fonctionne l'information du voisinage ? Comment les secours interviennent-ils ? Dans quels délais ? Peuvent-ils limiter les dégâts en intervenant plus vite ? Quelle est leur responsabilité ?

Il faut pouvoir, en France, produire industriellement. Nous ne pourrions jamais nous contenter de vivre uniquement du tourisme et des services. Notre industrie doit donc être sûre pour les travailleurs, pour l'environnement et pour le voisinage. Aujourd'hui, nous sommes en plus confrontés au terrorisme, aux violences urbaines. La sûreté des installations doit tout prendre en compte. Nos dispositions législatives et réglementaires doivent prendre en compte tous ces risques. Cette commission d'enquête peut et doit, dans les quelques mois qui nous restent, faire un travail utile pour essayer de répondre à toutes ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, les Verts se réjouissent que l'Assemblée nationale ait trouvé un accord pour la création d'une commission d'enquête sur l'accident à l'usine AZF de Toulouse, ainsi que sur les usines classées à risque majeur et sur l'application de la directive européenne Seveso.

Nous ferons là notre travail de représentants du peuple, car celui-ci s'interroge sur le caractère vulnérable de nos sociétés et son inquiétude est d'autant plus vive que nous sommes confrontés à des actes de terrorisme.

Contrairement à ce qu'a insinué mon prédécesseur à cette tribune, les Verts ne pensent pas que la France doive se centrer sur des activités de tourisme et de services. Nous savons que les activités industrielles sont nécessaires, mais il faut appliquer le principe de précaution de façon beaucoup plus stricte. Se pose alors un pro-

blème de démocratie et de consultation des citoyens. Comment peut-on construire une « société industrielle à haut risque technologique » – selon les termes employés, il y a déjà longtemps, par M. Lagadec, spécialiste de ces questions – sans consulter les citoyens et en les mettant en danger contre leur gré ?

De plus, nous le savons, nos concitoyens les plus menacés par les accidents comme celui de Toulouse, sont les plus démunis. Pour ma part, au nom des Verts, j'ai eu l'occasion, vingt-quatre heures après la catastrophe de Toulouse, de me rendre dans l'un des quartiers les plus touchés, celui d'Empalot. J'ai ainsi pu constater que les tours ou les barres dont la construction avait été autorisée étaient destinées à loger non pas des gens comme vous ou moi, mais des personnes travaillant dans l'usine ou qui vivaient auparavant dans des conditions peut-être pas indécentes, mais difficiles, et qui ont été les premières victimes de cette explosion. Elles ont aussi souffert sur le plan psychologique, car elles ont eu le sentiment d'être abandonnées par les équipes de psychologues, qui s'étaient installées dans la salle des Illustres plutôt qu'à Empalot, et même par les gestionnaires de l'OPAC, qui étaient absents.

Il y a donc injustice sociale, et lorsqu'il y a injustice sociale, il y a aussi injustice environnementale. Ce ne sont pas les enfants des riches qui sont atteints de saturnisme, nous le savons parfaitement. Ce ne sont pas les riches qui habitent au bord des périphériques, à proximité des pistes d'atterrissage des aéroports ou dans ces zones dont on a autorisé l'extension alors que cela peut être extrêmement dangereux pour la cohésion de la société.

Plusieurs questions se posent à propos de la catastrophe de Toulouse.

Pourquoi, alors qu'en 1998 le site de Grande Paroisse avait connu une fuite d'ammoniac, rien n'a été fait par l'entreprise et par les pouvoirs publics pour appliquer la réglementation ?

Pourquoi la préfecture a-t-elle systématiquement ignoré les demandes des associations de riverains ?

Pourquoi la direction de l'entreprise n'a-t-elle pas tenu compte de l'avertissement du comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement et des organisations syndicales qui lui avaient fait part des difficultés à assurer une sécurité maximale des personnels et des populations environnantes, dues notamment à un sous-effectif et à une formation insuffisante de la main-d'œuvre employée par des entreprises sous-traitantes ?

Pourquoi les pouvoirs publics se sont-ils opposés aux exercices d'alerte pour la population prévus par la réglementation en vigueur ?

Pourquoi, malgré les accidents de 1986 et de 1998, les pouvoirs publics ont-ils continué à développer l'urbanisation en distribuant des permis de construire, en permettant de développer le développement d'infrastructures routières et en diligentant, il y a trois ans, une enquête visant à agrandir la zone industrielle ?

Enfin, pourquoi, malgré la demande réitérée des associations de riverains et des Verts, aucune étude de danger n'a-t-elle été réalisée pour savoir s'il était judicieux de maintenir une installation à risque majeur en dessous de la trajectoire des avions atterrissant à l'aéroport de Toulouse-Magnac ?

Nous posons ces questions, car il existe en France 1 249 sites industriels dangereux, dont 680 entreprises à haut risque sont actuellement classées Seveso. Dans le cadre de cette commission d'enquête, la représentation nationale devra s'interroger sur la révision de la notion

d'étude de danger. Je pense à l'étude réalisée par la DSIN – direction de la sûreté des installations nucléaires – qui envisageait comme hypothèse la plus grave, la chute d'un Cessna sur La Hague. Or, aujourd'hui, nous savons malheureusement que c'est même un avion de ligne qui pourrait tomber sur l'usine, ce qui provoquerait l'émission d'une quantité de césium, le poison radioactif le plus dangereux, soixante-sept fois plus importante que celle libérée après Tchernobyl.

Par ailleurs, ce qui s'est passé à Toulouse soulève un problème démocratique de consultation des citoyens. On ne peut en effet laisser aux seuls pouvoirs publics, aux seules entreprises et aux seuls syndicats, le soin de décider de ce qui est bon pour l'industrie et pour son extension. Cela signifie qu'il faut revoir le corps d'inspection des installations classées. Je pense en particulier aux DRIRE, car elles dépendent principalement du ministère de l'industrie, qui est d'abord, comme celui de l'agriculture, le ministère des industriels.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Noël Mamère. Cette commission d'enquête parlementaire pourrait être l'occasion de créer un corps indépendant d'inspecteurs des installations classées relevant du ministère de l'environnement, par exemple, en tout cas pas de celui de l'industrie. Cette question est à revoir. C'est sans doute l'un des principaux problèmes qui se posent à nous depuis la catastrophe de Toulouse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Michèle Rivasi.

Mme Michèle Rivasi. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à toutes les victimes au monde des risques technologiques. J'ai recensé certains de ces accidents :

- 16 avril 1947, l'explosion d'un bateau d'engrais à Texas City, aux Etats-Unis, tue plus de 500 personnes ;
- 28 juillet 1947, l'explosion d'un bateau chargé de nitrate d'ammonium fait au moins vingt-deux morts à Brest ;

- 4 janvier 1966, une explosion à la raffinerie de Feyzin, dans le couloir lyonnais de la chimie, entraîne la mort de dix-huit personnes ;

- 10 juillet 1976, un nuage toxique de dioxine se propage sur la ville italienne de Seveso, près de Milan, après une explosion dans l'usine d'une filiale du groupe suisse Hoffmann-La Roche, et plus de 200 personnes sont victimes de lésions graves – la réglementation sur les installations classées est intervenue après ;

- en 1979, 300 personnes sont tuées lors d'une explosion dans une usine chimique à Novossibirsk en URSS ;

- 19 novembre 1984, 80 000 barils de gaz explosent à Mexico, provoquant un incendie qui tue 452 personnes ;

- 3 décembre 1984, de sinistre mémoire, 4 000 personnes sont mortes à Bophal en Inde. A l'origine de la catastrophe, une fuite d'eau dans un réservoir de stockage de l'usine de pesticides d'Union Carbide qui avait provoqué l'émission d'isocyanate de méthyle ;

- enfin, et c'est l'objet de notre réunion, 21 septembre 2001, une explosion d'une extrême violence sur le site chimique AZF de Toulouse entraîne la mort de vingt-neuf personnes et des conséquences sur la santé de milliers de personnes.

Pour expliquer ce qui relève d'une dramatique litanie d'aucuns évoqueront la malchance, la fatalité, la loi des séries, le fait que « le risque zéro n'existe pas » – c'est

facile – ou, s'agissant de Toulouse, l'attentat terroriste, ce qui permet de dédouaner l'exploitant et de dégager sa responsabilité, ainsi que celle des assurances.

Nous devons réagir, sinon cette liste s'allongera encore. Réagir vite, et sur un plan international car les nuages, qu'ils soient radioactifs ou porteurs de substances chimiques nocives, se moquent bien des frontières. A Toulouse, comme ailleurs, les risques d'accidents industriels majeurs, pourtant connus de tous, ont été à tous les niveaux largement sous-estimés.

Aujourd'hui, plusieurs constats s'imposent.

Nous ne possédons en France aucun sens réel portant sur la sûreté et la prévention des risques – on parle souvent de « culture de risques ». Nous sommes souvent obnubilés par la recherche d'une productivité ou de performances sans cesse accrues et l'on craint d'alarmer la population en parlant de risques – c'est ce qui s'est passé pour Tchernobyl. Plus dramatique, même les scientifiques sont quelquefois dénués de cette culture. La directrice de l'installation P4 de la Fondation Mérieux, laboratoire destiné à étudier les micro-organismes les plus dangereux, ne vient-elle pas d'être licenciée pour avoir rapporté d'Afrique, et sans précautions suffisantes, des échantillons de sang susceptibles de contenir un virus dangereux ! L'intéressée est pourtant une épidémiologiste de réputation mondiale ! Le risque n'est donc pas seulement lié à des phénomènes naturels ; il peut aussi venir des individus eux-mêmes.

Les moyens affectés aux contrôles sont, à l'évidence, insuffisants – plusieurs intervenants l'ont dit. Notre ministre de l'environnement vient d'annoncer leur renforcement puisqu'il y aura 150 inspecteurs des DRIRE de plus. Cela dit les cadres des DRIRE devraient plus avoir un comportement de proximité, et faire preuve de moins de promiscuité vis-à-vis des industriels qu'ils contrôlent. Mais c'est là tout le problème de leur formation qui se pose. Il est vrai qu'ils sont souvent issus de l'école des mines. En outre, ils ne se réfèrent pas suffisamment à un organisme d'Etat, comme l'INERIS dont il faudrait renforcer les moyens financiers et auquel il faudrait accorder un pouvoir de contrôle plus large eu égard aux études de danger qui sont demandées dans le cadre de la directive Seveso.

Les dispositifs de prévention et d'information des populations concernées sont sans conteste insuffisants et je ferai des propositions sur ce sujet.

L'urbanisation non maîtrisée n'a fait qu'aggraver la situation, tout comme la politique d'extension des sites à risques, qui a eu pour effet de multiplier les unités dangereuses. Par chance, comme l'indiquait M. le ministre tout à l'heure, il n'y a pas eu d'effet domino. Si la Société nationale des poudres et explosifs avait été concernée, notamment la canalisation de phosgène qui contient des gaz neurotoxiques, nous aurions eu des milliers de morts.

Par ailleurs, seules les administrations et les collectivités territoriales ont leur mot à dire dans les implantations d'usines à risques et jamais les citoyens ne sont associés à l'évaluation des risques. Il y a donc des propositions à faire sur l'aspect démocratique.

Je regrette également que l'on n'évoque pas les transports dangereux qui constituent des sites Seveso mobiles sur l'ensemble du territoire. Il ne s'agit pas de traiter le problème des transports dans sa globalité, mais de l'intégrer dans notre réflexion sur la façon de diminuer les risques.

Quant à l'institution de la taxe professionnelle, elle a eu des effets pervers en incitant les communes à accueillir des entreprises sans trop se soucier des risques induits.

Nous devons tirer les leçons de cette catastrophe pour ne plus vivre sous une telle menace. Ma modeste expérience dans la prévention des risques nucléaires me permet d'avancer quelques pistes.

D'abord, il faut avancer dans le domaine de la réglementation et de la législation et appliquer au secteur de la chimie des règles de sûreté et de sécurité comparables à celles qui sont en vigueur dans l'industrie nucléaire pour inviter, inciter, voire obliger les industriels à évaluer les risques de leur activité, notamment par l'établissement d'échelles d'incidents. Parce qu'un accident ne survient jamais seul : il est toujours précédé d'incidents, de dysfonctionnements qui font qu'un jour ça explose.

Mme la présidente. Veuillez conclure, madame la députée !

La création de comités locaux d'alerte et de prévention des risques technologiques permettrait de développer une information et une expertise indépendante des exploitants. A côté de l'expertise des inspecteurs des DRIRE et de l'INERIS, qu'il faut conforter, il faut en effet absolument développer des expertises indépendantes réalisées par des personnes provenant des associations de citoyens. Les deux sont nécessaires dans un petit pays comme la France, où l'administration ne peut pas être complètement indépendante des industriels. Il faut donc des contre-experts. En outre, en cas d'extension de site ou d'urbanisation, les citoyens seraient associés à la décision dans ces commissions d'alerte et de prévention et auraient leur mot à dire, ce qui n'est actuellement jamais le cas. Nous avons donc des propositions à faire sur l'information.

Il faudrait enfin réfléchir à la mise en place d'une autorité de sûreté des risques technologiques, qui disposerait des moyens de son action et pourrait servir de relais aux comités locaux.

Après le choc lié à cet accident, il faut profiter de la création de cette commission d'enquête pour améliorer notre système de contrôle sur les plans technique et démocratique afin de renforcer la sécurité. Je voterai donc la proposition de résolution de notre rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je souhaite revenir sur quelques points qui ont été soulevés par les uns et par les autres, comme la réparation des dommages, évoquée notamment par M. Cohen, M. Billard ou M. Loos.

Vous avez remarqué l'effort considérable qui a été très rapidement engagé par le Premier ministre. Après une aide d'urgence de dix millions de francs provenant, aussi bien de l'Etat, de la ville de Toulouse que de la société Total, un plan, qu'on peut appeler le plan Jospin,...

Mme Odette Grzegorzulka. Qu'on « doit » appeler le plan Jospin !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... d'un montant de plus de trois cents millions d'euros, donc de plus de 1,5 milliard de francs, a été mis en œuvre pour plusieurs semaines dans tous les domaines : domaine sanitaire, habitat, éducation et aide aux victimes.

Dans la réparation des dommages, l'exploitant a un rôle à jouer. Il y a quelques années, lors de la catastrophe de l'*Erika*, les responsabilités étaient difficiles à répartir ; le dommage c'était un peu indirect, on ne connaissait pas très bien l'affrètement, le propriétaire, la société de certification du bateau. A Toulouse, l'installation AZF appartient évidemment à Total, qui est civilement responsable de ce qui se passe chez lui et au dehors, en cas de dommages causés à l'extérieur.

Beaucoup d'entre vous – notamment M. Dhaille, M. Cohen et M. Gatignol – ont évoqué les problèmes du confinement et des PPI. De fait, la DRIRE avait lancé à la radio un appel demandant aux habitants de se confiner chez eux. Pendant quelques heures, en effet, un doute avait subsisté sur le caractère toxique ou non d'un nuage qui était apparu après l'explosion et qui aurait contenu du nitrate d'ammonium. Mais ce nuage n'était pratiquement pas toxique et le confinement a été levé. D'autant plus, comme vous l'avez remarqué de façon un peu ironique, que les fenêtres et les portes ayant explosé, il n'était pas matériellement possible de se confiner...

J'ai remarqué en visitant quelques sites, par exemple la semaine dernière dans la région de Rouen, à Grand-Quevilly, dans la région de Lyon, à Saint-Fons, que, pour la plupart, les PPI étaient inadaptés. Dans l'un de ceux que j'ai consultés, on recommandait que le message soit clair et uniforme. Ce fut le cas du : « Confiner-vous. » Mais dans un autre, le message, qui était triple, était le suivant : « Confiner-vous, ne téléphonez pas à vos enfants et n'allez pas les chercher à l'école. » Du point de vue humain, c'est assez dramatique ! Imaginez un père ou une mère de famille qui entend une explosion, écoute la radio et apprend qu'il ne doit ni aller chercher ses enfants, ni téléphoner et qu'il lui faut rester confiné.

M. Pierre Cohen. C'est précisément le contraire qui s'est passé !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Tous ces plans d'intervention – qui supposent la consultation de la population – doivent donc être révisés. Il en sera sans doute question lors des débats régionaux et nationaux qui auront lieu en novembre et décembre.

Plusieurs d'entre vous, dont M. Mamère et Mme Rivasi, ont insisté sur la démocratie. Mais laissons de côté l'aspect technologique du problème et la sûreté des installations industrielles. Selon moi, l'augmentation de la sécurité et, donc, la diminution du risque industriel iront de pair avec une plus grande adhésion des populations et leur meilleure participation à la vie démocratique. Plus nous serons vigilants, aussi bien en tant que citoyens qu'en tant que riverains d'une installation de type Seveso, plus la sûreté sera assurée.

Vous avez fait des propositions. Le rôle des associations est bien entendu important. Le Premier ministre a lui-même suggéré la création de comités locaux sur les risques technologiques, un peu à l'instar des comités qui se sont formés autour des centrales nucléaires, voire des lieux de stockage de farines animales – les comités locaux d'information et de suivi. Ce système fonctionne plus ou moins bien. Il faudra le généraliser autour de toutes les usines de type Seveso.

Vous avez été peu nombreux, je dis cela pour vous taquiner, à faire des propositions de type législatif. Sans être un fanatique de l'empilement des directives, lois et règlements, je considère comme probable que, à la suite des débats régionaux et nationaux, des propositions que formulera la commission, la législation sera renforcée et

que des « plans de prévention des risques technologiques », comme il y a, par exemple, les plans de prévention des risques naturels contre les inondations, seront mis en place.

Il n'en existe pas moins – et je reviens à cette démocratie de proximité – que les populations elles-mêmes, les exploitants et les travailleurs sont les premiers concernés par ces risques. Ils devront exercer leur vigilance par de plus fréquents exercices de simulation avec les riverains. Dans les PPI actuels, ces exercices étaient prévus – mais peu pratiqués, il faut bien le reconnaître.

Madame Rivasi, vous avez insisté sur le rôle des contre-expertises. Le Premier ministre, dans son discours sur le « plan Jospin » il y a quelques jours, a annoncé que les CLRT seraient dotés de moyens dans ce domaine. Cela intéresse beaucoup les associations. Cela leur permettra de contredire, par exemple, les études de danger des industriels.

Plusieurs enquêtes sont en cours. Une enquête du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – de l'inspection générale de nos services, qui est sur place – tentera de préciser – dans quinze jours ou trois semaines, nous serons un peu plus informés – les causes chimico-physiques de l'explosion. Une enquête interne est bien sûr menée par l'exploitant lui-même, Total, qui se demande encore ce qui a pu se passer. Par ailleurs, le Premier ministre a accepté – c'est une innovation en France – que des représentants de l'équivalent hollandais de l'INERIS, un institut indépendant, se rendent à Toulouse pour mener une contre-expertise et nous donner des éclaircissements sur ce qui s'est produit dans les différentes usines du site AZF et de la SNPE.

La plupart d'entre vous – M. Estrosi, M. Billard, M. Loos, Mme Rivasi – avez souhaité le renforcement des moyens de l'Etat. Un premier pas va être fait puisque nous disposerons, l'an prochain, de cent cinquante inspecteurs supplémentaires. Mais je vous avoue qu'il faudrait, à tout le moins, doubler ce chiffre. Certes, le nombre de règlements, de directives et de lois pas plus que celui des inspecteurs ne suffiront en eux-mêmes à limiter le risque industriel qui relève de la responsabilité d'un peu tout le monde. Il n'empêche qu'une telle augmentation est nécessaire.

Certains ont évoqué la possibilité de dissocier les personnels affectés à la promotion industrielle dans les DRIRE de ceux qui sont chargés de l'inspection des installations classées. Je peux vous assurer que dans tous les départements et dans toutes les régions ce ne sont pas les mêmes agents.

M. Claude Gatignol. C'est exact !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Au sein d'un département ou d'une région, et même s'ils peuvent faire partie du même établissement, de la même DRIRE, ce ne sont pas les mêmes qui aident les PME-PMI à s'installer en leur fournissant des informations et qui inspectent les installations classées. Ils sont totalement séparés. Certes, ils ont une culture commune : ils se voient, ils travaillent dans les mêmes locaux, mais je ne crois pas que cela peut augmenter le risque industriel.

Certains d'entre vous ont suggéré que ces personnels pourraient avoir une culture commune avec les industriels eux-mêmes. Je ne le crois pas. J'ai visité plusieurs fois des DRIRE, à Toulouse, en région Rhône-Alpes, et j'irai demain à Dunkerque visiter un autre site industriel. Je considère que ce sont des agents de l'Etat qui travaillent dans des conditions difficiles. Actuellement, d'ailleurs, ils

s'interrogent sur les moyens dont ils disposent, et sur les possibilités qu'ils ont eues de faire leur compte rendu d'inspection. Ils s'interrogent également sur les réactions de la population, qui les montre parfois du doigt. Pour ma part, je les défends, car ils font bien leur travail.

Des orateurs, comme M. Estrosi, M. Billard et M. Mamère ont proposé de renforcer le rôle du CHSCT. Ce serait très bien. Actuellement, le dialogue avec l'exploitant, voire avec les DRIRE, n'est pas suffisant. Une telle proposition sera sans doute mise en œuvre prochainement.

Bien entendu, les gens les plus exposés aux risques industriels sont les travailleurs de ces sites. Le dialogue avec les syndicats, que nous rencontrons à chaque visite de terrain, est assez fructueux. J'espère que les débats qui auront lieu bientôt, en novembre et décembre, avec votre participation, avec celle des élus locaux, des syndicats, des associations, des riverains, des scientifiques, de la presse et des services de l'Etat aboutiront à des propositions qui nous permettront de traduire soit en moyens directs de l'Etat, soit en dispositions législatives, une meilleure sécurité industrielle en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission.

Article unique

Mme la présidente. « *Article unique.* – Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur. Elle étudiera notamment les conditions techniques de dimensionnement des installations.

« Cette commission dressera l'inventaire de la réglementation visant à prévenir et à limiter les risques liés aux accidents industriels. Elle en évaluera la pertinence. Elle analysera l'adéquation et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour assurer l'application de cette réglementation et pour garantir la protection des salariés, des populations et de l'environnement. Elle s'intéressera particulièrement aux dispositions propres à renforcer le contrôle démocratique des citoyens et le rôle des salariés notamment par l'association des salariés à la prévention des risques et le renforcement de leur formation et à garantir l'information des populations et la diffusion des conduites de sécurité. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, inscrit sur l'article.

M. Jean-Yves Le Déaut. Madame la présidente, mes chers collègues, la proposition de résolution que notre commission de la production nous demande d'adopter, sur l'excellent rapport de notre collègue Maxime Bono, pose avec réalisme, mais aussi avec une réelle ambition les fondations d'un travail utile pour prévenir la répétition d'une catastrophe comme celle qui a endeuillé l'agglomération toulousaine, où toutes nos pensées vont ce matin.

Le champ d'étude qu'il nous est proposé de définir correspond bien au travail que la représentation nationale doit engager dans ces circonstances douloureuses et je me félicite de l'unanimité de la représentation nationale pour

engager ce travail, à savoir : d'une part, l'amélioration de la sûreté des installations industrielles, de façon à minimiser les causes d'accident ; d'autre part, la protection des personnes, au premier chef les travailleurs et celle de l'environnement, en cas d'accident majeur.

Le risque technologique – notamment chimique – existe. Tous l'ont rapporté, vous l'avez dit, monsieur le ministre : ce risque a sans doute été sous-évalué, malgré une série d'accidents.

Je voudrais ajouter, après d'autres intervenants, que notre culture de sûreté et de sécurité dans le domaine nucléaire devra être transposée dans le domaine du risque technologique majeur.

L'idée d'échelle d'incidents, telle qu'il en existe ailleurs, a été évoquée. Mais plus que l'échelle d'incidents, il est primordial de s'orienter vers une échelle des risques, dont nous pourrions débattre avec nos compatriotes en dehors d'une période de crise.

Le choix de concentrer les investigations sur l'organisation et le contrôle de la sûreté dans l'industrie présente plusieurs avantages, à commencer par le fait que les recouvrements avec d'autres travaux sur la sécurité seront limités, en particulier avec ceux de la mission d'information de la commission de la défense.

L'étude de la réduction des dysfonctionnements industriels correspond, par ailleurs, aux attentes de l'opinion et des salariés aujourd'hui. Ce champ d'investigation homogène, que nous avons souhaité lors de la réunion de notre commission de la production, pourra enfin être défini dans le délai imparti – courte période avant les échéances nationales – aux commissions d'enquête.

Je ne doute pas que de nombreuses propositions sur l'organisation interne de la sûreté dans les entreprises pourront être formulées à la suite de l'étude comparative menée dans les principales filières industrielles. Il faudra faire le bilan de la directive du 9 décembre 1996, dite Seveso II. Mais, comme plusieurs intervenants, je pense que nous devons progresser sur les études de danger, plutôt que de nous orienter vers des expertises indépendantes, quelquefois mythiques...

Cela dit, les expertises devront être de qualité. L'idée d'une coordination européenne de l'expertise et le recours à d'autres organismes d'expertises européens sur des sujets nationaux est une piste qu'il nous paraît utile d'explorer.

La commission d'enquête pourra certainement formuler des propositions constructives relatives au contrôle de la sûreté par les pouvoirs publics, en rassemblant les propositions de toutes les parties prenantes et en analysant les exemples étrangers.

Je considère comme particulièrement intéressante la piste ouverte par la proposition de résolution dans le domaine de la surveillance pluraliste des risques technologiques majeurs et de la dissémination des produits toxiques dans l'environnement. Cette question a été très peu abordée. On parle beaucoup de « bioterrorisme ». Nous devrions profiter de cette commission pour étudier effectivement la sécurité d'installations qui utilisent des bactéries ou des virus très dangereux, comme le laboratoire P 4 de Lyon.

Enfin, il faudra travailler sur la cohabitation entre urbanisation et usines à risque. La commission d'enquête dont la création nous est proposée apportera, j'en suis convaincu, une contribution très positive à la réduction des risques industriels dans notre pays et à l'amélioration de la protection des travailleurs et des populations. Ce

sera la fin d'une « politique par à-coups », qui fait que l'on ne se préoccupe des risques qu'en cas d'un incident, et la naissance d'une politique à long terme.

Voilà pourquoi le groupe socialiste, se félicitant de l'unanimité qui s'est dégagée, votera pour l'adoption de la proposition de résolution qui nous est soumise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. Avant de mettre aux voix l'article unique, j'indique à l'Assemblée que, conformément aux conclusions de la commission, le titre de la proposition de résolution est ainsi rédigé : « Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherches et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur ».

Je ne suis saisie d'aucune demande d'explication de vote.

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

(*L'article unique de la proposition de résolution, ainsi modifié, est adopté.*)

Constitution de la commission d'enquête

Mme la présidente. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître, conformément à l'article 25 du règlement, avant le vendredi 19 octobre, à quinze heures, le nom des candidats qu'ils proposent.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel*.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures quinze, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 2002

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2002 (nos 3262, 3320).

Discussion générale (*suite*)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale. La parole est à M. Georges Tron.

M. Georges Tron. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat au budget, monsieur le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, mes chers collègues, j'aurais deux ou trois remarques d'ordre général à faire sur le projet de loi de finances qui nous est présenté, des remarques qui pourraient recueillir l'assentiment sur tous les bancs –, encore faudrait-il que la discussion budgétaire mobilise davantage, ce qui est loin d'être le cas ce matin !

Ce budget est finalement plus intéressant pour ce qui concerne la période antérieure, c'est-à-dire le cycle des cinq années qu'il clôt, que pour celle qui s'ouvre. Pourquoi ce peu d'intérêt pour les perspectives à venir ? Cela a été dit hier ici par mon collègue Gilles Carrez, le budget est manifestement entaché d'une telle insincérité qu'il sera très difficile à mettre en œuvre. Il n'y a donc finalement pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit sur le sujet hier.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Voilà qui est un peu court !

M. Georges Tron. Ce budget affiche un taux de croissance jugé utopique non seulement par l'opposition mais aussi par quelques membres de la majorité et, quasi unanimement, par la presse. Les experts semblent s'accorder à reconnaître que les chiffres retenus sont beaucoup trop élevés.

M. le ministre de l'économie et des finances et le rapporteur général ont établi, hier, un distinguo entre les « plus optimistes » et les « moins optimistes ». Je note pour ma part que les premiers sont de plus en plus rares et les seconds, « les moins optimistes », dont M. Fitoussi, de plus en plus nombreux. Quant à la dernière prévision de l'OCDE, elle s'établit à 2,2 %. Le cadrage se fait donc, aujourd'hui, sur des prévisions plus pessimistes qu'optimistes. Or le Gouvernement reste de marbre et table sur les prévisions optimistes. C'est une des premières raisons pour lesquelles nous craignons l'insincérité de ce budget.

Par ailleurs, les recettes fiscales – Gilles Carrez en a longuement parlé hier – sont surestimées. Alors, 40, 50, 60 milliards... à la limite peu importe le chiffre. Le fait est qu'elles le sont.

Je conclus ce premier point en disant que discuter à perte de vue sur un budget qui ne sera certainement pas applicable en l'état est assez peu intéressant.

En revanche, je ne résiste pas au plaisir de reprendre des chiffres qui me tiennent beaucoup à cœur et qui sont régulièrement cités par les orateurs de la majorité, par M. Fabius en particulier, sur l'état de nos finances publiques dans les dernières années. La fin de mandature approche, c'est une période qui se clôture et qui est propice, c'est la logique de la démocratie, à dresser le bilan de ce qui a été fait par les uns et par les autres.

Depuis maintenant quatre ans, le ministre de l'économie et des finances nous explique qu'il faut juger ce qu'il fait à l'aune de ce qu'il a trouvé. Or, il a tendance, comme son prédécesseur avant lui, à placer le curseur à sa convenance. En réalité, ce qui nous intéresse nous, c'est de savoir quel effort est consenti par notre pays depuis 1992-1993, puisque c'est à cette époque que la récession a gravement touché la France et d'autres pays et que les comptes publics ont subi la dégradation à laquelle aujourd'hui nous n'avons pas, malheureusement, la possibilité de remédier.

Vous ne serez pas surpris que je place, moi aussi, le curseur là où j'en ai envie, notamment sur deux périodes : une première période d'effort soutenu de 1993 à 1997, et une seconde période dont on s'accordera assez facilement à reconnaître qu'elle a été plutôt marquée par un relâchement de l'effort. On s'en aperçoit aujourd'hui en termes de gestion publique.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Que vous vous accordiez avec vous-même, cela me paraît logique !

M. Georges Tron. S'agissant de la période d'effort soutenu pendant quatre ans, je souhaite rappeler ici les chiffres qui, manifestement, gênent suffisamment les ministres des finances successifs des gouvernements Jospin pour qu'ils ne soient jamais cités. On entend parler des chiffres de 1995, parfois des chiffres de 1997 ; jamais de ceux de 1993 qui recouvrent une réalité que je souhaiterais brièvement rappeler.

Entre 1988 et 1993, les déficits publics en volume ont connu une multiplication par quatre. Si l'on rapporte ces déficits publics au PIB, c'est une multiplication par trois. Il ne convient donc pas d'attribuer d'abord à la récession tous les maux que nous connaissons depuis cette période. Déjà entre 1988 et 1993, la situation économique et financière s'était fortement dégradée.

En 1993, le gouvernement Balladur, dont M. Fabius se plaît à laisser à penser qu'il coïncide avec le début de nos maux, trouve des déficits de tous ordres : celui de l'Etat s'élevait à 340 milliards de francs alors qu'il était de 90 milliards de francs en 1988 ; celui des régimes sociaux à 110 milliards de francs et celui de l'UNEDIC à 35 milliards de francs. Les déficits publics représentaient 6,4 % du PIB, et je tire ce pourcentage du rapport que le gouvernement de M. Jospin a fait établir en 1997.

En 1995, après deux ans de gouvernement d'Edouard Balladur, les déficits ont été ramenés à 4,85 % du PIB, soit une diminution de l'ordre d'un quart. Ces chiffres sont toujours tirés de ce même rapport de MM. Bonnet et Nasse. En 1997, les déficits sont ramenés de 4,85 % à 3,6 %, le déficit de l'Etat s'établissant à 270 milliards de francs, le déficit des organismes de sécurité sociale à 25 milliards de francs. Autrement dit, on peut considérer que si, partant de 1993, nous étions aujourd'hui revenus à l'équilibre, la moitié du chemin avait déjà été faite en 1997.

Je dis cela sans effets de manche, parce que si j'en faisais nous nous sentirions très seuls, moi en tout cas. Je le dis parce que, depuis maintenant quatre ans, on entend, d'abord avec stupéfaction, ensuite avec amusement et, finalement un peu d'agacement, je le confesse, des chiffres sans cesse ressassés, qui, certes, ne sont pas faux, mais qui n'ont aucun sens.

Il faut dire les choses avec clarté. La dérive de nos finances publiques a été amorcée dès 1988 sur un concept de dépenses publiques non maîtrisées. Elle a trouvé son apogée en 1993 lorsque la récession a touché le monde industriel et que, chez nous, les comptes ont explosé. Depuis, nous faisons ce que nous pouvons pour essayer de remonter la pente, mais deux périodes se distinguent clairement : la période qui va de 1993 à 1997 et celle qui l'a suivie.

M. Didier Migaud, rapporteur général. D'un côté, les bons, de l'autre, les mauvais !

M. Georges Tron. Entre 1993 et 1997 – les chiffres parlent d'eux-mêmes ; il suffit de relire le rapport de MM. Bonnet et Nasse que vous avez vous-même demandé – les déficits publics ont été ramenés de 6,4 %

à 3,6 % et, si la même voie avait été suivie depuis 1997, il n'y aurait plus aujourd'hui, de déficit de l'Etat. Or, le niveau de celui-ci est tel qu'il nous place en dernière position de l'Union européenne, et il ne cesse d'ailleurs encore d'augmenter.

Après ce petit rappel de chiffres qui n'était pas inutile...

Mme Nicole Bricq. Si, il était inutile ! Il est partial !

M. Georges Tron. ..., il convient de se demander pourquoi la situation est ainsi. La question est d'autant plus légitime que, comme cela a été rappelé hier, au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a bénéficié d'une croissance exceptionnelle. La remarque que vous pouvez légitimement me faire est la suivante : le Gouvernement a-t-il contribué à cette croissance ou l'a-t-il subie ? C'est un débat dans lequel, en toute hypothèse, peuvent être défendues les deux thèses. Je pense qu'il y a un peu des deux. Vous voyez mon objectivité.

Cela étant, il y a eu une croissance très importante qui a généré des ressources fiscales supplémentaires de l'ordre de 200 milliards de francs. Je ne parle pas, bien entendu, des 400 milliards de francs qui, eux, découlent directement des augmentations d'impôts que vous avez décidées. Si on faisait un calcul, beaucoup trop simple, je le reconnais et c'est pourquoi je ne le fais pas, on dirait qu'avec ces 200 milliards de recettes fiscales supplémentaires générées par la croissance, on pourrait éponger le déficit d'aujourd'hui.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le calcul ne serait pas simple, il serait simpliste !

M. Georges Tron. Tout à fait ! C'est pourquoi je ne l'ai pas fait moi-même, monsieur le rapporteur général, et que je vous ai laissé le faire !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut rapporter ce chiffre à la richesse nationale !

M. Georges Tron. Cela étant, j'ai appris, monsieur Migaud, que les calculs les plus simples et même les plus simplistes sont parfois, en matière économique, les plus justes.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Les plus simples oui, mais pas les plus simplistes !

M. Georges Tron. Quand on veut occulter des choses, on prend souvent des airs très inspirés et on dit des choses très compliquées alors que, en réalité, on ment. Je préfère en ce qui me concerne m'en tenir à des chiffres beaucoup plus justes.

Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui que la France ait des déficits publics tels qu'elle se retrouve en dernière position de l'Union européenne ? Voilà la vraie question ! Et la vraie réponse à cette vraie question est la suivante : cette situation tient à l'incapacité du Gouvernement à contrôler la dépense publique depuis cinq ans.

Réponse simpliste pour réponse simpliste, quand nous avançons cet argument qui, d'ailleurs, est relevé par l'ensemble des observateurs, qu'ils soient européens ou français, on nous répond en général : « Vous êtes toujours ancrés sur le même discours, celui qui consiste à demander une réduction des dépenses de l'Etat ! ». Eh bien, je vais vous surprendre, monsieur le rapporteur général. Pour ne pas tomber dans le simplisme que vous dénoncez à juste titre, ce n'est pas ce que je vais vous dire. Et je vais même aller plus loin. On peut avoir, en matière de dépenses de l'Etat, une conception beaucoup moins simpliste procédant d'une autre logique : celle de la modifi-

cation de l'ordonnance, que l'on retrouve dans le projet de loi de finances d'aujourd'hui, laquelle consiste à mettre en œuvre des outils, qui n'appartiennent pas aux dogmes habituels de la doctrine socialiste, mais qui sont indispensables à la maîtrise de la dépense publique. A ce sujet, ce qui me frappe énormément, c'est qu'aujourd'hui ces outils existent. J'en donnerai un exemple : les embauches de personnel.

Pour ma part - et je vous demande de bien l'entendre - je ne condamne pas par principe l'embauche de fonctionnaires supplémentaires. L'année dernière, vous avez rompu le dogme du gel de l'emploi public, sur lequel vous vous étiez engagés à Bruxelles, en embauchant 15 000 fonctionnaires supplémentaires, et vous en embauchez 16 000 de plus cette année. Je signale au passage que les charges de la fonction publique dans le budget de l'Etat ont augmenté de 28 milliards de francs, ce qui n'est pas négligeable. Mais je ne porte pas de jugement de valeur.

En revanche, ce que je constate, c'est que vous disposez d'outils, que vous-mêmes avez mis en place, comme l'observatoire de la fonction publique. On serait donc en droit de penser que, plutôt que d'embaucher de façon systématique, vous attendriez dorénavant de connaître les conclusions de cet organisme sur le volume d'emplois à pourvoir pour avoir un service public de qualité.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Tron.

M. Georges Tron. Je termine, monsieur le président.

Nous en sommes d'accord, un service public de qualité demande du personnel. Et, à partir du moment où on aurait la possibilité de connaître le type de personnel et le volume d'emploi requis...

Mme Nicole Bricq. Nous les connaissons !

M. Georges Tron. ... pour garantir la qualité de service à laquelle nous aspirons, nous pourrions entrer dans une logique d'embauche.

Mais vous n'utilisez même pas les outils que vous créez...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Si !

M. Georges Tron. ... parce que vous êtes complètement obnubilés par le dogme de l'embauche publique. C'est votre seule réponse - et elle est plutôt politique - en matière de gestion publique.

Il n'est donc pas surprenant que le projet de budget soit marqué par le déficit, l'insincérité, la dissimulation et quelques dogmes complètement dépassés.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Rien que ça !

M. Georges Tron. Les déficits explosent. Je terminerai par là où j'ai commencé...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Alors, ce n'était pas la peine de parler si longtemps ! (*Sourires*.)

M. Georges Tron. ... Comment s'étonner après tout cela que nous nous retrouvions exactement dans la même situation qu'il y a huit ans ? De la croissance exceptionnelle et des recettes fiscales exceptionnelles, on ne retrouve rien, si ce n'est des déficits eux aussi exceptionnels ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans cette intimité matinale, la discussion budgétaire a lieu dans un contexte international et intérieur très particulier.

Pendant des années, nous avons défendu à cette tribune l'idée que la crise se trouvait derrière nous, qu'il fallait faire preuve d'audace, que l'heure n'était plus aux attitudes budgétaires précautionneuses commandées par une situation économique florissante dont on doutait de la pérennité.

D'année en année, cette idée s'est répandue parmi les membres de la représentation nationale, à tel point que nous nous sommes engagés, sur la base d'un optimisme grandissant, dans le plus grand plan de baisse d'impôts qu'ait connu notre pays.

Mais les certitudes d'hier se sont transformées en doutes insistants. Tout le monde se demande aujourd'hui si la croissance ne va pas s'effondrer. Pour ma part, je continue à penser que nous nous trouvons dans une longue onde de croissance. Les fondamentaux sont là pour l'attester : depuis 1997, la croissance est au rendez-vous - et continuera à l'être cette année -, l'inflation est maîtrisée, l'investissement des entreprises est soutenu et le chômage a décrié de près de quatre points : cela signifie qu'un million de personnes ont retrouvé un emploi, un revenu et un statut. Cette situation n'est pas le fruit d'un cycle conjoncturel favorable mais bien d'un cycle durable. Les brevets, les savoirs, les innovations de produits et de processus se sont accumulés durant les années de crise et constituent aujourd'hui un socle solide à la croissance, avec de vraies perspectives de marché de masse.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Julien Dray. Mais un cycle n'est jamais linéaire : en son sein existent des remous plus ou moins importants, qui alternent. Nous nous trouvons actuellement dans une phase de ralentissement de la croissance. Cette situation économique ne doit pas nous conduire à des attitudes précautionneuses, qui ne feraient qu'empirer le mal. Souvenons-nous de la formidable erreur d'analyse commise en 1995 par une droite obsédée par la lutte contre les déficits. En augmentant la TVA de deux points, le gouvernement de l'époque avait étouffé une croissance naissante en privant les ménages d'une partie de leur pouvoir d'achat. Notre économie avait mis deux ans à s'en remettre. De retour au gouvernement, la gauche avait eu l'intelligence de rompre avec cette politique restrictive.

L'annonce du versement anticipé de la prime pour l'emploi montre d'ailleurs que le Gouvernement continue dans cette logique volontariste. En faisant ce choix, nous nous garderons de transformer l'or en plomb par dogmatisme ou frilosité. Car le débat se situe bien à ce niveau : comment devons-nous régler notre politique économique pour éviter que le ralentissement ne se transforme en récession ? La comparaison des politiques menées par la droite en 1995 et par la gauche en 1997 montre clairement une réalité : on peut tirer le meilleur d'une période de croissance tout comme on peut l'étouffer. D'ailleurs, les propos de l'opposition sur le budget semblent indiquer que nos collègues ont bien du mal à tirer les leçons de l'histoire : mêmes postures dogmatiques, même obsession du déficit et de la dette et même incapacité à nous dire sur quels budgets ils comptent procéder à des coupes pour mettre en œuvre leur politique de baisse des dépenses publiques.

A cet égard, ils paraissent en total décalage avec toutes les propositions économiques formulées, y compris par leurs propres amis idéologiques. La droite française ne semble pas s'être rendu compte qu'il ne fait plus bon être libéral aujourd'hui.

M. Laurent Dominati. Ah bon ? Même les socialistes allemands ?

M. Julien Dray. Même les conservateurs américains, adeptes féroces de l'Etat minimal, découvrent les vertus de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Nulle part, dans le monde, un esprit sérieux, face à la situation économique, n'oserait soutenir que l'heure est à la restriction budgétaire. L'heure est au soutien de l'économie, à l'injection de revenus. Chers collègues de l'opposition, je vous invite à considérer qu'il n'est pas toujours bon de paraître fidèle à sa caricature.

Et pour vous montrer que je m'applique ce principe à moi-même, je vous propose de regarder pour une fois d'un œil un peu moins critique la politique économique américaine. Ainsi, dans une phase d'incertitude, où nous ne sommes pas à l'abri d'une spirale dépressive, les Etats-Unis ont compris qu'il serait bien hasardeux de confier les rênes de leur économie à la « Main invisible » du marché. La politique monétaire et la politique budgétaire américaines ont été plus que jamais réactivées afin de faire face à la réalité conjoncturelle.

Au regard de cette capacité à réagir vite et fort, l'Europe paraît malheureusement encore bien frileuse dans les réponses apportées à la crise. N'en sommes-nous pas encore à ergoter sur les subtilités d'appréciation du pacte de stabilité ?

La coordination des politiques économiques européennes ne peut plus se réaliser sur la base de la restriction. Il est temps pour nous de leur donner un autre contenu. A cet effet, la France pourrait proposer qu'au plus tôt, elle-même et l'Allemagne s'engagent, dans une déclaration commune, à soumettre à leurs partenaires européens un plan de relance ambitieux visant à soutenir la consommation et l'investissement.

Mme Nicole Bricq. Ils n'en veulent pas !

M. Julien Dray. L'axe central d'un tel plan doit être une politique de grands travaux, seule susceptible d'irriguer et de stimuler le reste de l'économie.

S'engager dans cette direction permettrait d'envoyer un signal de confiance à l'ensemble des investisseurs et des entreprises. Imaginez, par exemple, les répercussions en cascade d'un plan massif d'investissements dans le logement et, notamment, dans le logement social. Il assurerait des débouchés durables à des milliers d'entreprises, entamerait encore un peu plus le chômage, injecterait des revenus supplémentaires dans l'économie réelle, soutiendrait la consommation des ménages.

Mais il ne s'agit pas, comme disait Keynes, de creuser des trous et de les reboucher pour créer de la richesse, car la réalisation de grands travaux en matière d'infrastructure devra aussi permettre d'apurer la dette sociale que nous ont léguée vingt ans d'offensive libérale.

Il faudra aussi accompagner cette relance budgétaire d'une politique monétaire accommodante. Certains ont pu espérer, au vu de la baisse des taux européens intervenus au lendemain du 11 septembre, que l'indépendance de la BCE ne la condamnait pas à un autisme politique. Pourtant, l'audace échevelée de la BCE n'aura été que de courte durée. Depuis un mois, alors que la situation économique nécessiterait une plus grande souplesse monétaire, la BCE reste droit dans ses bottes. L'ortho-

doxie financière est sauve. Nous aimerions pouvoir en dire autant de la croissance. La Banque centrale nous fournit là un nouvel exemple, s'il en était besoin, de la nécessité de voir le pouvoir politique commander aux autorités monétaires. De même, les événements récents ont montré, sous un nouvel angle, la nécessité d'une régulation politique des flux financiers internationaux.

A cet égard, les paradis fiscaux constituent l'aboutissement tristement caricatural de la logique de libéralisation financière. Nous savons tous que ces paradis fiscaux sont des lieux de blanchiment d'argent sale. Nous reconnaissons aussi qu'ils font peser sur l'ensemble des autres pays une pression à la baisse de leur fiscalité et donc, en bout de chaîne, de leur niveau de protection sociale. Il s'agit donc d'être conséquents avec notre analyse et de cesser l'hypocrisie ou la tempérance diplomatique sur cette question.

Depuis 1993, j'ai défendu devant vous, et nous sommes un certain nombre à l'avoir fait, à l'occasion de chaque débat budgétaire, l'instauration d'une taxe Tobin frappant les flux monétaires internationaux. Celle-ci aurait plusieurs avantages : renforcement de la justice fiscale, stabilisation économique et nouvelles recettes financières. Je me réjouis de voir qu'une majorité de parlementaires semble s'orienter vers le vote de cette taxe de type Tobin, qui serait instaurée de façon effective dès l'adoption par nos partenaires européens d'une taxe équivalente.

Si ce vote se concrétisait, le Parlement s'honorerait de relayer et de concrétiser une des revendications principales exprimées par les différents mouvements de lutte contre la mondialisation libérale. Nul doute par ailleurs que ce vote créerait un électrochoc politique et permettrait que le débat soit enfin sérieusement engagé entre les partenaires de l'Union européenne. La France jouerait ainsi un rôle moteur pour l'adoption dans le court terme d'une telle taxe à l'échelle du continent.

Ce serait un premier pas vers la nécessaire régulation des flux financiers et constituerait l'affirmation du primat de l'intérêt général sur les intérêts individuels qui est plus que d'actualité aujourd'hui.

(Mme Nicole Catala remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-présidente

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget d'un pays doit traduire une certaine ambition, une ambition politique...

M. Jean-Pierre Brard. De l'ambition politique, vous en avez toujours eu.

M. Laurent Dominati. Vous voulez parler, monsieur Brard ?

M. Jean-Pierre Brard. Oui, mais tout à l'heure !

M. Laurent Dominati. J'ai à peine commencé que vous m'interrompez déjà.

Mme la présidente. M. Brard n'a pas la parole.

M. Laurent Dominati. C'est un tic, monsieur Brard ? Je vous provoque des bouffées de chaleur ?

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vous qui m'en provoqueriez !

Mme la présidente. Poursuivez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Je disais donc que le budget d'un pays doit traduire une certaine ambition politique, et nous serons tous d'accord pour considérer que cette ambition politique doit être de rendre la France plus forte, surtout depuis le 11 septembre.

Nous devons donc examiner trois questions. Quelle politique économique dans le contexte économique actuel permettrait de renforcer les chances de la France ? Le budget que vous présentez pour l'année 2002 est-il conforme à l'intérêt de la France à long terme et lui permet-il, à court terme, de faire face à la nouvelle donne économique internationale depuis le 11 septembre ?

Il est intéressant tout d'abord de voir quelle politique économique est utile pour renforcer les chances de notre pays. Et il était heureux d'entendre Julien Dray exposer son projet politique.

Il faut considérer, en dépit des événements du 11 septembre, que nous sommes toujours au début d'un nouveau cycle économique et que se dessine une tendance de fond pour une croissance à long terme, si l'on veut bien en saisir la chance, grâce à une révolution technologique. Une nouvelle ère économique fondée s'ouvre en effet justement sur un nouveau cycle de la société de l'information et les nouvelles technologies.

La première cause de la croissance française, comme de la croissance mondiale est le développement des échanges internationaux. Les pays qui ont fait le choix de l'ouverture sur le monde, de la mondialisation, du libéralisme économique international sont ceux qui ont profité de la croissance.

Je sais gré au Gouvernement finalement d'avoir fait ce choix ...

M. Jean-Pierre Brard. Gauchiste ! (*Sourires.*)

M. Laurent Dominati. ... en dépit d'un certain nombre d'appels venant de sa gauche, qui refusait justement cette ouverture mondiale - même si le choix de l'ouverture se fait avec une certaine hésitation et une certaine gêne. On l'a vu à l'occasion du dernier sommet de Gênes, où le Gouvernement était représenté tandis que le parti socialiste essayait d'être en sympathie avec les manifestants. Il y a donc dans la gauche plusieurs tendances qui débattent entre elles, les unes étant plutôt pour l'ouverture sur le monde, les autres plutôt pour un repli sur soi.

Je reconnais que le choix de 1983, comme le choix finalement d'Amsterdam, a donné l'avantage - provisoire - à une partie de la gauche sur une autre. J'en prends acte, à ceci près que le débat est toujours ouvert à gauche, et on vient de l'entendre avec l'intervenant précédent. Et si le gouvernement actuel, durant ces dernières années, a facilité l'ouverture internationale de la France, il l'a fait avec beaucoup d'hésitation et finalement beaucoup de retenue.

Or les événements du 11 septembre nous conduisent à considérer que la France doit s'engager franchement dans la nouvelle économie internationale et dans la mondialisation de la même façon qu'elle doit s'engager du point de vue diplomatique et militaire.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.* Merci docteur !

M. Laurent Dominati. Docteur ? Oh non ! Je n'oserais pas me considérer comme tel face à vous, fier président, surtout face aux débats qui agitent le parti socialiste.

M. Jean-Pierre Brard. Parlez-nous donc de vous, et peut-être de l'attitude de votre ami Berlusconi après les événements de Gênes !

Mme la présidente. Monsieur Brard, laissez parler l'orateur.

M. Laurent Dominati. M. Berlusconi, le grand ami du parti socialiste et de feu M. Mitterrand ? Si je ne me trompe...

Passons. Quels sont les handicaps de la France dans la nouvelle donne économique internationale ? Ce sont justement les différents blocages, les hésitations et, comme le constatent les analystes internationaux, l'absence de marges de manœuvre.

Les orateurs de l'opposition ont montré que le budget ne répondait pas à la situation économique actuelle, et que la croissance avait été gâchée. Il faut effectivement examiner si la France a bien tiré son épingle du jeu dans les années précédentes, si elle s'est préparée à une crise économique possible, même si elle peut être conjoncturelle, et si surtout elle s'est préparée à entrer dans le nouveau monde de l'économie mondialisée.

Est-ce que, du point de vue de la richesse nationale, la France a bénéficié, durant les quatre années où vous étiez au pouvoir, d'un surplus ? Oui, si on regarde simplement les chiffres de la croissance. Mais si l'on regarde plus finement la situation de la France par rapport aux autres pays européens et mondiaux, on peut relativiser ce succès.

Du point de vue du produit national brut, nous avons perdu une place. Du point de vue du produit national brut par habitant, nous sommes douzième sur quinze. Quant au pouvoir d'achat des Français, il a augmenté, mais moins vite que la richesse nationale. Du point de vue enfin de la compétitivité des entreprises, qui ont été bridées, notamment par les 35 heures, nous avons perdu deux places dans les classements internationaux.

On peut se dire que finalement cette croissance a été utilisée à autre chose qu'à la richesse des habitants de notre pays. Elle a été utilisée pour engager de grandes réformes structurelles dont notre Etat a besoin justement pour s'engager dans ce nouveau cycle économique.

Dans quel domaine le gouvernement socialiste, vert et communiste a-t-il accompli des réformes ? Est-ce dans l'éducation nationale ? Est-ce dans le domaine de la santé ? Est-ce dans le domaine du financement des retraites ? Est-ce dans le domaine de la justice, de la police ? Est-ce dans le domaine, encore, de la défense nationale ? On s'aperçoit aujourd'hui que nous ne sommes absolument pas prêts à affronter les crises de demain.

Dans aucune domaine de l'Etat, vous n'avez accompli un effort significatif, qui justifierait que l'argent de la croissance des quatre années antérieures ait été utilisé pour préparer l'avenir.

Etiez-vous à ce point handicapé par un déficit public que vous auriez mis quatre ans à rembourser et avez-vous diminué la dette de l'Etat ? Avez-vous fait preuve, dans la gestion de l'Etat et des finances publiques, d'une certaine rigueur ? Non, ce n'est pas le cas non plus puisque la dette a augmenté de 800 milliards de francs et que, comme nous vous l'avions annoncé, les déficits publics seront supérieurs cette année à ce qu'ils ont été en 2000 - et ils seront encore plus élevés en 2002. Vous ne pouvez donc pas vous targuer d'un quelconque succès du point de vue de la gestion de la dette ou du déficit public.

Auriez-vous décidé des baisses d'impôt monumentales, comme cela a été et est toujours le cas tant aux États-Unis, que dans d'autres pays européens? Non plus, puisque vous avez également battu le record du taux des prélèvements obligatoires! En réalité les réductions que vous opérez ne font que rendre un peu de l'argent que vous avez pris par des augmentations d'impôt décidées auparavant.

Tout cela tient à une raison fondamentale : la dépense publique a augmenté de 54 % en quatre ans.

Nous en arrivons ainsi au projet de budget pour 2002 à la fois prévisible et assez incertain : prévisible dans la continuité, parce que nous entrons dans une année électorale, et incertain tant dans ses hypothèses que dans les chiffres retenus.

Ainsi il est fondé sur une croissance pour le moins variable puisque vous l'avez située dans une fourchette dont la valeur basse ne sera vraisemblablement même pas atteinte. Vous l'avez d'ailleurs pratiquement reconnu. Les estimations sur solde d'exécution seront évidemment variables, comme les estimations relatives aux recettes fiscales. Bref, nous sommes dans une totale incertitude quant à la réalité et à la sincérité du budget qui nous est présenté aujourd'hui. Cela est si vrai que vous l'avez presque renié par vos déclarations sur les économies financières en indiquant que vous l'aviez déjà modifié pour faire face à la conjoncture actuelle.

Comme plusieurs autres mesures, la prime pour l'emploi peut être intéressante, mais surtout, pardonnez-moi, monsieur le président de la commission des finances, du point de vue idéologique. En fait, ce genre de cadeau répond à l'inquiétude qui vous étreint à l'approche d'une année électorale.

Force est donc de se poser la question de la sincérité de ce budget et même de votre propre sincérité.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un expert qui parle !

M. Laurent Dominati. Je pense que vous n'y croyez pas vous-même. Connaissant les personnalités ici présentes, leur habileté, leur sagesse, leur perspicacité et leur habitude des finances publiques, je suis persuadé que vous ne croyez pas à ce budget et à ses chiffres.

Nous devons donc nous interroger sur cette façon d'agir pour, malgré la crise économique, présenter, parce que nous sommes en période électorale, un budget fondé sur un nouveau cycle de croissance qui ne correspond finalement en rien ni à la réalité ni aux besoins de notre pays.

En conclusion, on peut même se demander s'il y a une véritable discussion budgétaire. Souvenez-vous d'ailleurs, madame la secrétaire d'État, que, l'an dernier déjà, nous vous disions que le déficit de 2001 serait supérieur à celui de l'année précédente. Or vous traitiez nos arguments avec mépris, vous ironisiez et M. Brard interrompait les orateurs qui défendaient ce point de vue.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'êtes même pas resté jusqu'à la fin, monsieur Dominati !

M. Didier Migaud, rapporteur général. D'ailleurs, il partira juste après son intervention !

M. Jean-Pierre Brard. Il est fatigué ; il manque de tonus !

Mme la présidente. Monsieur Brard ! Aujourd'hui vous en avez trop !

M. Laurent Dominati. Vous avez parfaitement raison, la fièvre me gagne !

Il n'y a donc pas de véritable discussion budgétaire car, même quand on vous présente des arguments, même quand on essaie de discuter des chiffres, vous ne reconnaissez pas la réalité. Pourtant vous devriez avoir un peu de mémoire et reconnaître la justesse des propos tenus l'année dernière par l'opposition. Nous n'avions pas menti.

Il s'agit en fait de savoir si vous vous étiez trompés ou si vous étiez de mauvaise foi. La question pouvait être posée pour l'an dernier, cela ne semble pas nécessaire aujourd'hui.

Pendant quatre ans vous avez mené une politique habile de communication. Vous avez fait croire, grâce à la croissance, que vous accomplissiez ce miracle de dépenser plus, de maîtriser les dépenses publiques et de baisser les impôts. Aujourd'hui l'illusion se fragilise, le vernis craque et M. Fabius qui essaie de donner de lui une image moderne, orthodoxe, rigoureuse, est lui-même obligé de renier les engagements du Premier ministre relatifs au gel des emplois publics et à la maîtrise de la dépense publique.

Vous devriez demander à l'opposition si une autre politique que la vôtre est possible.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous attendons !

M. Laurent Dominati. Oui, monsieur Dray, c'est possible et la preuve en a été donnée dans d'autres pays, qu'ils soient gouvernés par la droite ou par la gauche. Ils ont mis en œuvre une politique différente, une politique de réduction des dépenses publiques ou, plutôt, de priorités budgétaires dans les dépenses publiques. Vous avez demandé quels étaient les domaines dans lesquels on pourrait diminuer les dépenses publiques. Je peux vous répondre qu'ils sont nombreux.

Dans la politique de l'emploi que vous avez menée, et qui coûte près de 180 milliards de francs par an, il y a beaucoup de gâchis, qu'il s'agisse des 35 heures ou du financement des emplois-jeunes. En revanche, il est d'autres secteurs dans lesquels l'intervention de l'État est la bienvenue. Un véritable gouvernement digne de ce nom devrait donc définir des priorités.

Voilà pourquoi vous ne serez pas étonné que nous pensions qu'une autre politique est non seulement possible, mais aussi hautement souhaitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 s'inscrit dans un contexte international particulier. Depuis plusieurs mois, la plupart des économistes nous prédisent un ralentissement de l'économie mondiale et, en particulier, une inversion du niveau de la croissance entre les États-Unis et l'Europe.

Sur ce point, les attentats du 11 septembre dernier ne doivent pas à eux seuls masquer le ralentissement de l'économie américaine constaté ces derniers mois. En France, comme ailleurs en Europe, mais peut-être moins dans notre pays, l'affaiblissement de la croissance internationale et du commerce mondial aura indéniablement des répercussions.

Il est vrai qu'avec une croissance soutenue en 2000 et une consommation des ménages particulièrement forte, notre pays se porte mieux que ses voisins européens. Cela

est d'ailleurs la preuve de la confiance accordée par les Français aux choix politiques du Gouvernement. De fait, en 2002, notre pays pourra s'appuyer sur les acquis de ces quatre dernières années : une inflation maîtrisée, un prix des produits pétroliers stabilisé, un coût des énergies électriques en baisse et, surtout, une relance de la croissance due aux mesures adoptées en faveur des ménages.

Bien entendu, la question première demeure l'augmentation du pouvoir d'achat qui est une absolue nécessité. L'ensemble des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens doit être orienté vers une relance de la consommation interne et non vers une épargne déjà forte dans notre pays.

Je souhaite d'ailleurs souligner que, si la baisse des impôts peut s'avérer un outil de croissance, elle ne doit pas se limiter à cela.

L'impôt, ne l'oublions pas, est avant tout un formidable outil de redistribution. Dans cette période d'incertitude, plus que jamais, la puissance politique doit jouer son rôle de régulateur économique. Les Français sont en attente de réponses concrètes en matière de sécurité, de santé, d'éducation ou encore d'emploi. En un mot, les Français attendent des politiques, de nos politiques, des signes forts en matière de réponses publiques.

Quand l'opposition – comme on vient encore de l'entendre – souhaite moins de fonctionnaires, moins d'Etat, moins de régulation, ce budget affirme la forte présence de l'Etat partout où cela s'avère nécessaire.

La cohérence de notre discours et, surtout, de notre pratique est contenue dans ce projet de loi. Nous ne jouons pas un double jeu qui consiste à affirmer, à Paris, qu'il faut moins d'impôts, moins de charges et, en province, que l'on a besoin de plus d'enseignants, plus de fonctionnaires, plus de policiers. Le fil d'Ariane de ce projet est une solidarité nationale et non une démagogie de bon aloi.

Pour cela, il faut permettre aux entreprises de mieux investir, par le biais de différentes mesures législatives déjà acquises, afin de poursuivre de manière prioritaire la lutte contre le chômage. Faut-il rappeler que, si le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 500 000 entre 1993 et 1997, depuis 1997 un million de personnes ont retrouvé le chemin du travail ?

De même, les services publics doivent être soutenus. Leur mission est essentielle, surtout dans les secteurs difficiles. Qui peut nier le rôle fondamental d'une école, d'un commissariat ou encore d'un service de soins, en zone rurale ou en zone urbaine fragile, en tant que facteur de vie et de développement ? Parce que la présence de l'Etat est nécessaire sur l'ensemble du territoire, nous devons faire le choix d'une politique volontariste.

J'aurais souhaité, madame la secrétaire d'Etat, que nous évoquions, à l'occasion de ce budget, des évolutions en matière de taxe sur la valeur ajoutée, notamment dans le secteur de la restauration pour lequel le passage aux 35 heures nécessite des adaptations. Bien entendu, la situation actuelle ne permet à l'évidence pas la mise en œuvre de telles mesures, mais le débat reste ouvert pour les années à venir.

La situation de notre pays, malgré les incertitudes internationales, reste plutôt bonne. Le cap est donné. Vous nous invitez à le tenir, et le groupe socialiste saura, à ne pas en douter, le conserver. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame la secrétaire d'Etat, trois données de nature très différente mais tout aussi fondamentales dominent, et vont dominer, l'économie mondiale, dans laquelle s'inséreront l'économie française et, par conséquent, le budget que vous nous présentez. Elles auraient dû être prises en compte par le Gouvernement, mais je n'en vois pas la trace dans le système financier et économique que vous nous proposez.

La première est la crise générale des trois grands pôles de l'économie développée : les Etats-Unis, le Japon et l'Europe. La crise américaine est déjà ancienne. Elle est bien antérieure à l'attaque du 11 septembre. Elle est liée, chacun le sait, à un surinvestissement global de l'économie américaine, notamment dans le domaine de la haute technologie, et ses effets étaient déjà considérables avant les attentats.

Tout le monde connaît aussi la crise japonaise puisque le Japon entre dans sa quatrième année de récession en dix ans. En l'occurrence, il s'agit de problèmes d'ajustements structurels à la fois sociaux, politiques et économiques. Ce sera donc une crise longue.

Enfin nous sentons tous la crise européenne dans nos différents pays avec le ralentissement de la croissance. Elle est ainsi sensible en France depuis plusieurs mois, ce qui vous a d'ailleurs conduits à réviser vos hypothèses de croissance : cette année nous serons probablement légèrement en dessous de 2 %. De l'avis de tous les opérateurs, cette crise est essentiellement due à des résistances d'ordre structurel.

La deuxième donnée réside évidemment dans la guerre globale contre le terrorisme qui a commencé le 11 septembre. Il est évidemment trop tôt pour déterminer les conséquences de cette guerre sur l'économie mondiale, mais tout laisse à penser qu'elles seront immenses. Pour l'instant nous avons un prix de l'énergie faible en raison, justement, du ralentissement de la croissance, mais la vulnérabilité des lieux de production rend les prévisions en la matière extrêmement aléatoires.

Ce que je peux vous dire, pour revenir moi-même des Etats-Unis...

M. Jean-Pierre Brard. Vous l'avez déjà dit hier à la radio !

M. Pierre Lellouche. Monsieur Brard, un peu de courtoisie.

Je puis donc vous assurer que l'effet immédiat de cette situation aux Etats-Unis est considérable. Depuis le début du quatrième trimestre de cette année, l'économie américaine tourne en négatif, à moins 2 % voire moins 3 %. Vous connaissez la liste des secteurs touchés, mais je rappelle surtout l'aéronautique, les compagnies aériennes, les assurances. Et je n'évoque qu'un exemple, celui de la restauration à New York qui emploie 350 000 personnes : près de la moitié d'entre elles seront licenciées d'ici à la fin de l'année si la consommation ne redémarre pas. Or tout laisse à penser que, dans le climat de guerre qui règne aux Etats-Unis, cette situation va s'aggraver, ce qui aura nécessairement un impact en Europe.

La troisième donnée nouvelle est d'un autre ordre, mais elle est tout aussi importante : il s'agit du passage à l'euro dans ce contexte, car il nécessitera, de notre part, des ajustements structurels, une très grande rigueur et une discipline sans faille.

La conjonction de ces trois données aurait dû vous conduire à remanier assez profondément votre copie, notamment à réviser à la baisse les hypothèses de croissance assez fantaisistes que vous nous proposez, à réduire

le train de vie de l'Etat de façon drastique, à diminuer les impôts considérablement pour redonner de l'air à l'économie et, éventuellement – parce que là l'Etat a un rôle à jouer dans de nombreux domaines – à stimuler la dépense publique en matière d'investissement. Je pense notamment à tous les secteurs liés à la défense nationale où nous souffrons d'un grave sous-équipement.

Il n'en est rien. La seule donnée que vous avez bien voulu retenir pour la préparation de votre budget, c'est le calendrier électoral. Il s'agit donc essentiellement, je suis désolé de devoir le souligner aussi crûment, d'un budget électoraliste, qui apparaît d'autant plus décalé, voire sur-réaliste en raison du contexte.

Ainsi votre hypothèse de croissance – que vous avez fixée à 2,5 %, même si j'ai entendu hier M. Fabius annoncer de 2 à 2,5 % – est totalement fantaisiste. En réalité ce taux se situera probablement entre moins 0,5 % et plus 1 % au maximum. En conséquence vous percevrez de 50 à 150 milliards de francs de recettes de moins que prévu. Or vous augmentez les dépenses d'environ 28 milliards de francs au lieu de les limiter. Vous le reconnaissez vous-même. Vous prévoyez notamment d'engager 16 000 fonctionnaires supplémentaires et d'en titulariser 4 000 autres. Cela ne surprendra personne, car c'est votre politique habituelle.

Je souligne simplement que ces dépenses s'ajouteront à tout un ensemble de mesures nouvelles que vous avez adoptées pendant cette législature et qui ne sont pas financées. Je pense notamment aux 35 heures et aux emplois-jeunes que vous allez naturellement pérenniser, l'élection présidentielle oblige, ou à la couverture maladie universelle. Le total de ces dépenses représentera la bagatelle de 160 à 170 milliards de francs. Cela signifie que, quels qu'ils soient, ceux qui gagneront les élections en juin 2002 seront confrontés à ce problème : le déficit s'établira non pas autour des 200 milliards de francs, mais probablement entre 300 et 350 milliards de francs, comme en 1993, avec, de surcroît, les 35 heures non financées, la question des retraites et une crise internationale sur les bras !

A propos de cette dernière, je terminerai en revenant sur les problèmes de défense, car j'ai entendu hier M. Fabius tenir des propos choquants et même, pardonnez-moi, presque mensongers.

Quand le Gouvernement prétend prendre pleinement en compte les attentats du 11 septembre, je m'inscris en faux contre cette assertion. Depuis, en effet, il n'a pas été ajouté un centime, vous le savez bien, au budget de la défense. Contrairement à ce qu'a dit M. Fabius, il ne connaît d'ailleurs pas d'augmentation. Et non seulement les crédits militaires ne progressent pas, mais les investissements diminuent : cette réduction atteindra ainsi 2 % pour les armements conventionnels en 2002.

Vous savez comme moi que la loi Jospin de programmation militaire 1997-2002 dont vous êtes responsables...

M. Jean-Pierre Brard. Ce ne sont pas les armements conventionnels qui vont couper la barbe de Ben Laden ! (*Murmures.*)

M. Pierre Lellouche. Monsieur Brard, voilà une intervention digne de vous.

M. Georges Tron. Quelle bonne interruption qui apporte beaucoup au débat !

M. Jean-Pierre Brard. Enlevez les mains de vos poches, monsieur Lellouche, ce n'est pas courtois.

Mme la présidente. Ce que vous faites ne l'est pas non plus, monsieur Brard.

M. Pierre Lellouche. Votre propos n'a rien à voir avec la courtoisie, monsieur Brard. Il est simplement très médiocre.

M. Jean-Pierre Brard. J'anime le débat !

Mme la présidente. Il n'a pas besoin de l'être, il l'est déjà.

M. Pierre Lellouche. Puisque vous avez eu la responsabilité de l'exécution de la loi de programmation militaire entre 1997 et 2002, vous ne pouvez ignorer qu'il manque une annuité dans les équipements de nos armées, une annuité sur cinq, c'est-à-dire l'équivalent de 80 milliards de francs !

Par ailleurs, votre budget ne prévoit rien de particulier en matière de défense civile et de défense du territoire, même si vous avez annoncé, à grand renfort de publicité depuis une quinzaine de jours, un plan dénommé Biotox, car il ne repose sur aucun engagement budgétaire.

La vérité est que votre ministre, absent ce matin, M. Fabius, est l'homme des dividendes de la paix. Dès 1991, il a présidé à l'érosion constante de l'ensemble des budgets de la défense. Aucun choix n'a été opéré entre les différents programmes lancés avant cette période. En conséquence, de l'aveu même du chef d'état-major, sept des grands programmes d'armement de l'armée française ont été annulés, et douze sont en retard. A cela s'ajoute la professionnalisation nécessaire qu'il a bien fallu réaliser depuis 1995.

Aujourd'hui, le résultat est simple : nos armées sont sous-équipées et leur cohérence opérationnelle est menacée. Ainsi, chacun sait qu'en mer d'Oman nous n'avons pas les moyens de notre politique. L'unique porte-avions est cassé, les avions qui devaient l'équiper n'ont pas été achetés. Savez-vous que nous n'achetons qu'un Rafale – voire deux dans les meilleures années – quand ce n'est pas aucun depuis vingt ans que dure ce programme ? Et je pourrais donner, programme par programme, des chiffres tout aussi catastrophiques.

Le taux de disponibilité de notre aviation est de 50 %. Celui de notre marine a fondu et ses effectifs ont été diminués de moitié depuis dix ans. Sur les 76 bateaux restants, 60 % seulement sont disponibles. Ne vous étonnez pas si, quand l'hiver fut venu, la fourmi soit un peu dépourvue.

J'ajoute que, depuis le 11 septembre, je n'ai cessé de demander un collectif budgétaire sur l'ensemble de ces points. Qu'entend faire le Gouvernement pour rattraper le retard en matière d'équipement en armes classiques ? Qu'entend faire le Gouvernement pour recréer, dans ce pays, une défense du territoire ? Je n'ai toujours pas obtenu de réponse.

Quel est le budget qui va être mis en œuvre en faveur de la lutte anti-terrorisme, notamment pour combattre le bio-terrorisme ? A cette question non plus, aucune réponse n'a été donnée.

Certes, la présentation d'un budget électoral correspond peut-être à la règle du jeu en temps de paix. Néanmoins, vous serez de toute façon rattrapés par les faits au niveau des déficits au mois de juin l'année prochaine.

En tout cas, cela me paraît très léger, voire irresponsable et vous en porterez la responsabilité devant l'histoire, car si les choses tournent mal dans les mois qui viennent, comme cela est malheureusement très probable, vous aurez laissé ce pays avec une défense insuffisante au regard des problèmes posés.

J'attends donc de vous des explications extrêmement précises sur les mesures d'urgence que vous comptez prendre pour adapter notre défense nationale aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, et particulièrement sur les ressources nouvelles qu'il faudra y consacrer. Je ne vous cache pas que, pour ma part, je serais assez favorable à ce que de grandes initiatives soient prises...

M. le président. Pourriez-vous conclure, monsieur le député.

M. Pierre Lellouche. Je termine, madame la présidente. Dans une telle situation, je suggère un grand emprunt national pour la défense et ma suggestion ne devrait pas être repoussée d'un revers de main. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Madame la secrétaire d'Etat, votre projet de loi de finances associe le virtuel à l'imaginaire.

M. Jean-Pierre Brard. Vous donnez dans l'artistique !

M. Christian Estrosi. Vous avez bâti une approche tellement irréaliste et tronquée que le ministre du budget en vient à se transformer en Père Noël électoral.

M. Didier Migaud, rapporteur général. En Maman Noël plutôt !

M. Christian Estrosi. Cette approche ludique de la politique pourrait porter à sourire si elle ne s'inscrivait dans un contexte international et national lourd de menaces. Elle pourrait être sympathique pour les bénéficiaires de vos cadeaux s'ils n'étaient amenés à les payer au prix fort demain. Car, ne nous y trompons pas, le petit Papa Noël de ce budget devra naturellement reprendre les jolis joujoux qu'il offre à certaines catégories sociales à la veille des élections.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est même plus le café du commerce, c'est le jardin d'enfants !

M. Christian Estrosi. Plus sérieusement, madame la secrétaire d'Etat, cette approche électoraliste, démagogique et mercantiliste de la politique est carrément honteuse.

M. Jean-Pierre Brard. Mercantiliste ! Savez-vous seulement ce que ça veut dire ? Je vais vous offrir un dictionnaire !

M. Christian Estrosi. Elle s'assimile purement et simplement à un achat de votes.

Au-delà de cette faute morale, vos propositions ne présentent que peu d'intérêt économique. Elles se révèlent incapables de répondre aux véritables enjeux que notre pays doit relever pour faire face à la crise qui s'annonce. Vous refusez aujourd'hui de dire la vérité aux Français. Vous refusez de décrire la dégradation d'une situation que vous n'avez pas prévue, que vous n'avez pas anticipée.

Depuis des mois, et bien avant les événements du 11 septembre, les experts annonçaient un ralentissement considérable de la conjoncture économique. Vous avez nié l'évidence jusqu'à l'aveuglement, préférant gaspiller les fruits de la croissance dans des mesures coûteuses et inutiles.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Par exemple ?

M. Christian Estrosi. Les Français seront, hélas ! amenés demain à payer au prix fort votre impéritie budgétaire.

Dans ce contexte, je voudrais revenir sur l'annonce que vous avez faite hier du doublement de la prime pour l'emploi pour 2002, avec le versement du premier chèque aux bénéficiaires dès janvier. Rappelons que cette prime pour l'emploi - ou, pour parler plus juste, cette prime pour l'élection - s'est substituée à la diminution de la CSG que vous aviez annoncée concomitamment à la baisse de l'impôt sur le revenu, sanctionnée par le Conseil constitutionnel.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais c'est vous qui avez saisi le Conseil constitutionnel !

M. Georges Tron. Ça, c'est un bel argument !

M. Christian Estrosi. La décision du Conseil constitutionnel concernant la CSG dénonçait une rupture de l'égalité des Français devant l'impôt. Or le doublement de la prime pour l'emploi introduira à nouveau une inégalité flagrante entre les contribuables devant l'impôt.

M. Jean-Pierre Brard. C'est sûr, entre les Rmistes et M. Messier !

M. Christian Estrosi. En effet, les Français qui contribuent lourdement à l'effort national en acquittant un impôt sur le revenu dont la pression demeure particulièrement forte ne bénéficieront pas, eux, des mêmes avantages. Ce traitement différencié est particulièrement choquant. Les classes moyennes subiront aussi une nouvelle fois les conséquences de votre gabegie et seront écartés de ces dispositions.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pas du tout !

M. Christian Estrosi. Une seconde inégalité me paraît encore plus grave : la prime pour l'emploi ne concernant que les revenus d'activités, les retraités seront par définition écartés du bénéfice de cette disposition. Cela est d'autant plus scandaleux que l'analyse de l'évolution du montant des retraites montre une baisse du pouvoir d'achat des retraités depuis 1997.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances. Non, depuis 1993 !

M. Christian Estrosi. Madame la secrétaire d'Etat, les retraités ne peuvent être écartés du versement de cette prime. Vous n'avez pas le droit d'ignorer une partie aussi importante de la population. Notre nation se doit de respecter ses engagements sans discrimination à l'égard de ceux qui ont cotisé toute leur vie. Quand on fait des cadeaux, il faut d'abord vérifier que l'on peut les financer sans faire crédit sur l'avenir, et veiller à ce que la répartition soit juste et équitable. Tout au contraire, votre budget marque une dérive incontrôlée de cadeaux électoralistes qui constituent une hérésie économique autant qu'une injustice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Guillaume, dernier orateur inscrit de la matinée.

M. Jean-Pierre Brard. Cela sera plus bucolique !

M. François Guillaume. Madame la secrétaire d'Etat, d'autres avant moi ont relevé les failles de votre exercice budgétaire, et notamment son caractère irréaliste, marqué d'un taux de croissance de 2,5 %, en hausse sur le taux de 2 % observé en 2001, alors que, partout en Europe et aux Etats-Unis, on assistait à un ralentissement très sensible de l'activité économique, avant même que ne soient ressenties les répercussions des attentats terroristes du 11 septembre dernier.

Cet optimisme de commande est tel qu'on en vient à se demander si vous n'avez pas calculé mathématiquement votre taux de croissance afin qu'il réponde à l'aug-

mentation de vos dépenses et respecte le niveau de déficit budgétaire que vous vous êtes fixé, plutôt que l'inverse ! Et comme si l'incantation pouvait éloigner le spectre de la récession qui s'annonce, vous attendez, comme sœur Anne, le salut de l'extérieur, de la reprise dans l'Union européenne ou aux Etats-Unis, alors qu'il est à rechercher d'abord dans l'indispensable rigueur de votre gestion budgétaire.

Il est vrai que cette rigueur ne s'inscrit pas dans la culture de la gauche, plus portée à jouer de la pression fiscale que de la réduction du train de vie de l'État.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quelle caricature !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ça vous va bien ! Regardez les budgets 1995, 1996, 1997 ! Et en plus, vous les avez votés !

M. François Guillaume. Vous vous résignez donc à une nouvelle progression du déficit budgétaire dont le volume réel est cependant optiquement minoré par l'artifice des recettes exceptionnelles – artifice dénoncé par notre collègue Gilles Carrez.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. M. Guillaume tel qu'en lui-même !

M. François Guillaume. Qui plus est, les analystes économiques les plus sérieux estiment que la croissance plafonnera en 2002 au mieux à 1,5 %, ce qui propulserait le déficit à plus de 300 milliards de francs. On retrouverait alors celui que vous nous aviez laissé en 1993. Telle est la peu réjouissante perspective que vous nous offrez.

Le risque est d'autant plus réel que vos baisses d'impôt ne sont gagées par aucune réduction de dépenses, pas plus d'ailleurs que ne l'est votre proposition de relance par distribution de pouvoir d'achat, pratique dont on connaît les effets limités sur l'activité économique mais dont on sait à coup sûr qu'elle creuse les déséquilibres publics.

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous préférez subventionner les gros !

M. François Guillaume. Ceux-ci viendront nourrir une dette qui atteint déjà 5 500 milliards de francs, soit 60 % du PIB. C'est énorme, car la charge de la dette, soit à peu près 250 milliards de francs, représente 15 % de la dépense budgétaire.

Néanmoins, vous vous rassurez, au prétexte que ce taux est encore dans la limite tolérée par Bruxelles. Vous faites même observer que le ratio d'endettement de beaucoup d'entreprises florissantes le dépasse. Certes, mais leur dette finance des investissements qu'elles amortissent et dont elles attendent des retombées positives ! Ce n'est pas le cas de la dette de l'État qui, couvrant des dépenses de fonctionnement, ne produit rien et appelle un strict remboursement.

Faute d'avoir su, pendant quatre ans, profiter de la longue embellie économique pour assainir ses finances et se constituer des réserves, c'est-à-dire des capacités d'intervention pour relancer l'économie et épauler les entreprises en période de fléchissement de l'activité, la France s'expose à subir de plein fouet la crise sans autre alternative pour y faire face que de s'endetter plus encore ou de lever de nouveaux impôts, au risque de provoquer la fuite des capitaux et des compétences.

A l'inverse, les Etats-Unis et tous nos partenaires européens ont su saisir l'opportunité d'une bonne conjoncture pour réduire – mieux que nous – leur déficit budgétaire

et même accumuler des excédents qu'ils peuvent aujourd'hui employer à relancer leur activité économique sans risque de déséquilibre de leurs comptes publics, en application du principe bien connu des interventions contracycliques.

Cigale de l'Europe et des pays industrialisés, la France, sous le gouvernement socialiste, cultive l'imprévoyance et vit au jour le jour, s'endette toujours plus, prenant le risque de charger les prochaines générations au travail d'un fardeau insupportable. Mais, afin d'alléger ce fardeau, pourquoi ne pas avoir profité de la flambée boursière de l'an 2000 pour réaliser les actifs encore détenus par l'État dans les entreprises publiques et les sociétés nationalisées en 1981 ? Le produit de ces privatisations aurait pu logiquement être consacré à la réduction de la dette de l'État que les nationalisations avaient nourrie au coût de ces acquisitions. L'opportunité était belle d'éponger 20 % de l'encours de la dette, soit 1 200 milliards, et d'économiser ainsi annuellement 60 milliards d'intérêts. Depuis, le tas d'or a fondu. Les participations de l'État se sont dévalorisées. Depuis janvier, France Télécom a perdu plus de 60 % de sa valeur, Thomson Multimédia plus de la moitié.

Qui plus est, vos participations ne servent à rien, même quand elles sont majoritaires. Pour s'en convaincre, il suffit de se souvenir de la débâcle du Crédit lyonnais dont le peuple attend encore que les responsables des dérives constatées soient punis. Votre volonté qui perdure, à France Télécom par exemple, de maintenir coûte que coûte une position majoritaire pénalise même gravement l'entreprise qui, pour éviter à l'État de tomber sous le seuil des 50 % du capital, se voit obligée d'emprunter pour financer ses acquisitions au lieu de procéder à des échanges d'actions avec les sociétés convoitées. De ce fait, France Télécom est devenue l'entreprise de communication la plus endettée au monde. La dépréciation des actions que s'étaient arrachées les petits porteurs, aujourd'hui piégés, en est l'une des conséquences.

Tel est le prix du dogmatisme de la majorité qui vous soutient. Encore que celui du ministre Fabius ne m'apparaisse pas très assuré... Il est en tous cas sélectif : en effet, comment pouvez-vous, sans vous renier, ouvrir le champ de la privatisation du Crédit agricole par l'artifice d'un article de la loi des nouvelles régulations économiques, au demeurant particulièrement abscons ? J'entends encore les clameurs de protestation de la gauche dans cet hémicycle lorsque, en février 1988, j'obtenais de cette assemblée la mutualisation de la « banque verte » pour lui donner une plus grande liberté d'action sur le marché national et international tout en préservant le statut coopératif du groupe !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quel exploit !

M. Jean-Pierre Brard. C'est du bidon !

M. François Guillaume. Allez-vous ouvrir le capital de la Caisse nationale de Crédit agricole aux fonds de pension étrangers,...

M. Jean-Pierre Brard. Ben voyons !

M. François Guillaume. ... leur donnant ainsi accès à la distribution des belles réserves du Crédit agricole alors que les sociétaires, à la fin de leur carrière professionnelle, devront se contenter d'un remboursement de leurs parts sociales non revalorisées, c'est-à-dire au nominal, qui auront perdu dix fois leur pouvoir d'achat ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Monsieur Guillaume, ce n'est pas une manif, criez moins fort !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Oui, moins fort, on n'entend rien !

Mme la présidente. Messieurs, vous aurez la parole tout à l'heure.

M. François Guillaume. Je comprends maintenant, madame la secrétaire d'Etat, le défaut de transparence de l'opération en cours... Dans la mesure où il s'agit de spolier 5,5 millions de petits porteurs des parts sociales : paysans, artisans, commerçants – parfaitement, monsieur Emmanuelli ! –, mieux vaut le faire sans le dire ! Et vous, monsieur Brard, qui nous interpelliez hier en vous faisant le défenseur exclusif des personnes aux revenus modestes,...

M. Jean-Pierre Brard. Ça ne risque pas de vous arriver !

M. François Guillaume. ... vous ferez-vous le complice de cette opération ? Dites-le aujourd'hui ! Vous avez la parole pour le dire.

M. Jean-Pierre Brard. Avec vous, cela ne risque pas d'arriver ! C'est toujours les gros que vous défendez !

Mme la présidente. M. Brard n'a pour l'instant pas la parole...

M. François Guillaume. Vous serez le complice d'un véritable hold-up contre ces petits salariés et ces petits porteurs de capital.

Il est temps que M. le ministre Fabius se reprenne...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. On est passé au music-hall !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Au Moulin Rouge !

M. François Guillaume. Je lui ai proposé de nous rencontrer pour l'informer des dangers de l'opération en cours... J'attends !

En résumé, ni votre budget ni votre politique, madame la secrétaire d'Etat, ne sont acceptables. N'espérez évidemment pas de nous un vote favorable.

M. Georges Tron. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Nous voilà rassurés !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Il n'y que Tron qui trouve ça très bien !

M. Georges Tron. Je ne suis pas désagréable par nature, moi !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. En effet, vous l'êtes par choix !

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, *secrétaire d'Etat au budget*. Après cet exposé vif et animé, je voudrais d'abord réagir aux interventions de M. Tron et de M. Dominati qui, je l'espère, ne m'en voudront pas de leur répondre conjointement.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. D'autant que M. Dominati n'est plus là !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Même si M. Dominati n'est plus là.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Il n'aura fait qu'un petit tour !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Tron saura se faire l'écho de mes propos, tout comme je ne manquerai pas, monsieur Guillaume, de faire à M. Fabius rapport des vôtres.

En vous écoutant, messieurs, je suis prise de vertige. Vous nous expliquez que tous nos chiffres sont faux et que tous les vôtres sont justes. Soucieuse de ne pas prolonger excessivement le débat, je n'en citerai que deux. En 1993, le déficit de l'Etat était de 300 milliards. En 1996, il était toujours de 300 milliards,...

M. Georges Tron. Mais pas du tout !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. ... à ceci près qu'entre-temps, vous aviez créé deux points de TVA supplémentaires !

Il suffit, pour éviter une bataille de chiffres, de vous renvoyer au rapport économique, social et financier que vous connaissez bien.

M. Georges Tron. Mais oui, au rapport Bonnet !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Je reprendrai cependant un point sur lequel vous avez beaucoup diserté ce matin et hier au soir : à vous entendre, au fond, ce gouvernement n'aurait fait que tirer les fruits d'une croissance en quelque sorte « octroyée » par l'extérieur et qu'il se serait empressé de dilapider. Le refrain est connu : la croissance est innée, elle fait baisser le chômage, elle augmente mécaniquement les recettes que les gouvernements de gauche n'ont cessé de dilapider. Il en résulte un retournement de l'activité qui plonge le pays dans la crise et à chaque fois, messieurs de la droite, vous êtes convoqués pour redresser tout cela.

Le problème est qu'en face d'un tel raisonnement, la période 1997 n'entre évidemment pas tout à fait dans les clous... Aussi la présentez-vous comme une parenthèse heureuse au cours de laquelle un gouvernement débonnaire se serait abstenu de procéder à toute réforme – et les Français devraient maintenant, bien entendu, en payer le prix.

Evidemment, tout cela est parfaitement faux, à commencer par l'analyse économique qui le sous-tend. Nous ne sommes pas dans la même situation qu'au début des années 1990. Nous ne sommes pas non plus à la fin des années 1980. Il n'est qu'à prendre un seul exemple : l'emploi. Que s'est-il passé entre les périodes 1997-2001 et 1987-1991 ? Entre 1997 et 2001, 1,5 million d'emplois créés, quatre points de baisse du taux de chômage. Entre 1987 et 1991, 700 000 emplois, deux points de baisse du taux de chômage, alors même que la conjoncture internationale était bien plus porteuse qu'elle ne l'a été pendant les quatre dernières années.

Autre idée tout à fait fautive contre laquelle je m'élève, celle qui voudrait que ce gouvernement se soit tourné les pouces, en quelque sorte, et n'aurait mené aucune réforme structurelle sur aucun terrain. Je ne ferai pas une longue liste ; je m'en tiendrai à quelques points qui me paraissent essentiels.

D'abord, la réforme des 35 heures,...

M. Georges Tron. A qui répondez-vous ? A nous ou à vous-même ?

Mme la secrétaire d'Etat au budget. ... dont j'entends dire qu'elle n'est pas financée depuis un certain temps, mais dont je n'entends pas dire que la droite ne la remettra pas en cause.

M. Georges Tron. Répondez aux questions que mes collègues vous ont posées ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Vos collègues sont partis ! Moi, je suis là !

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous en prie ! Monsieur Tron, calmez-vous !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous ne savez faire que de la provocation, monsieur Tron ! Vos collègues sont déjà partis ! Vous n'êtes pas dans l'Essonne ! Ici, vous ne procéderez à aucun interrogatoire !

Mme la présidente. Monsieur Emmanuelli, si vous demandez la parole, vous l'aurez tout à l'heure !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'avez qu'une oreille, madame la présidente ! Pourquoi ne demandez-vous pas à M. Tron de se taire ?

Mme la présidente. Je lui ai demandé de se taire.

M. Jean-Pierre Brard. Heureusement, la présidente est présente !

Mme la présidente. Monsieur Brard, taisez-vous aussi !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quelle impartialité !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. La question des 35 heures mérite mieux que le traitement qu'on lui réserve d'habitude, limité aux seules questions de financement. Pour ma part, je m'en remettrai aux suffrages des Français et des salariés sur ce sujet.

M. Georges Tron. C'est du cinéma !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Autre point auquel, je crois, un certain nombre d'entre vous sont sensibles, c'est la réforme des prélèvements. Nous avons trouvé, en 1997, un système fiscal et social profondément déséquilibré, qui taxait excessivement le travail par rapport au capital. Je crois que le basculement des cotisations maladie sur la CSG et la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises, ont été des réformes à la fois efficaces et justes.

Je terminerai sur la réforme de l'Etat, puisque, en ce domaine également, nous sommes régulièrement accusés d'immobilisme...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Eh oui !

M. Georges Tron. Vous n'étiez même pas là quand j'ai parlé, monsieur Emmanuelli !

M. Pascal Terrasse. Vous ne le faites pas taire, madame la présidente ?

Mme la présidente. J'ai déjà demandé que l'on respecte l'intervention de Mme la secrétaire d'Etat. Si cela continue ainsi, je vais être obligée de suspendre la séance !

M. Jean-Pierre Brard. En plus, monsieur Tron, c'est intéressant ! Vous allez apprendre quelque chose !

Mme la présidente. Poursuivez, madame la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Sur le terrain des réformes, il en est une qui m'est très chère et je crois que, sur ces bancs, je ne suis pas la seule à partager ce sentiment, c'est celle des finances publiques.

M. Georges Tron. Je l'ai évoquée !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Nous pourrions nous retrouver, monsieur le député, pour considérer que cette réforme a été menée dans le consensus et a permis de faire avancer les choses.

M. Georges Tron. Je l'ai dit !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Vous avez conclu par « Tout cela pour ça ». Pour moi, ces quatre années ne sont pas perdues pour les Français.

M. Georges Tron. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Dray a notamment abordé la question des paradis fiscaux, à laquelle ce gouvernement s'est beaucoup attelé et que la France a évoquée dans les enceintes internationales.

C'est la France qui, en 1989, a pris l'initiative de mettre en place le GAFI, dont l'objet est de lutter contre le blanchiment de l'argent sale. Depuis, des progrès importants ont été réalisés puisque, dans le cadre d'une convention de l'OCDE, nous avons obtenu il y a quelques années que des paradis fiscaux signent devant cette instance des engagements d'échanges d'informations sur les comptes bancaires.

Il y avait eu un certain ralentissement en la matière, notamment en raison du faible empressement de la nouvelle administration américaine arrivée au début de cette année, et je suis satisfaite de voir que, après les attentats du 11 septembre, un nouveau souffle sera donné à cette lutte contre les paradis fiscaux.

M. Dominati a dit beaucoup de choses, mais il n'est plus là.

M. Jean-Pierre Brard. Cela fait gagner du temps !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Par conséquent, je restreindrai mon propos.

M. Didier Migaud, rapporteur général. La moindre des choses, c'est que l'on reste pour la réponse !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. En matière de hiérarchisation des choix budgétaires, ce gouvernement n'a pas à rougir. Je le renvoie au rapport économique et financier. Il verra que les six budgets prioritaires ont augmenté deux fois plus vite que la moyenne du budget de l'Etat et les autres budgets trois fois moins vite.

Il a parlé de gâchis. C'est une expression que l'on entend souvent sur les bancs de l'opposition. J'ai en mémoire les conditions dans lesquelles le projet de loi de finances pour 1996 a été préparé. Le Gouvernement avait demandé au Parlement de lui faire un certain nombre de propositions pour réduire les dépenses publiques et les emplois de la fonction publique. On se souvient fort bien des propositions fort constructives qui avaient été faites à l'époque... Les gouvernements ont définitivement renoncé à ce type d'initiative !

Monsieur Terrasse, vous avez opportunément rappelé que c'était bien à la croissance, à la justice et donc à la redistribution que nous avons voué la baisse des impôts. Un seul exemple, la prime pour l'emploi, instrument totalement novateur, orienté à la fois vers le retour à l'emploi, la redistribution et la dignité au travail.

Vous avez évoqué un sujet qui vous est cher, la TVA applicable à la restauration. Vous avez raison de souligner la sensibilité du passage aux 35 heures dans ce secteur et, d'une manière générale, les conditions de travail qui lui sont applicables. Je ne pense pas qu'agir sur le taux de TVA, outre les problèmes bien connus que cela pose et que nous avons souvent évoqués ensemble, soit nécessairement la réponse la plus adaptée, mais je crois que c'était aussi le sens de votre propos.

M. Lellouche, qui n'est pas là non plus, nous a donné un certain nombre de leçons, celles qu'administre en général l'analyste qui n'est ni décideur, ni responsable. J'ai eu du mal, pour ma part, à en tirer quelques leçons pour l'action.

Je n'ai pu que déplorer la façon qu'il a de se repaître des risques qui pèsent actuellement sur la conjoncture internationale et qui pourraient donc éventuellement peser sur nos concitoyens si ces risques majeurs devaient être avérés.

J'ai trouvé dommage qu'il n'ait pas écouté plus attentivement le discours prononcé hier après-midi par le ministre de l'économie et des finances, qui indiquait un certain nombre de mesures propres à consolider notre croissance. J'ai pu constater que la prime pour l'emploi ne l'intéressait pas, pas plus que l'investissement des entreprises, pas plus d'ailleurs que les biotechnologies et toutes ces industries à haute technologie. Au fond, M. Lellouche nous a tenu un bon vieux discours de droite, bien classique, ce qui n'étonnera personne ici. Ce qui l'intéresse uniquement, c'est l'évolution des crédits militaires.

Je ne dis pas, qu'on ne se méprenne pas, que ce n'est pas important, mais il est dangereux d'en faire le seul sujet de préoccupation et il est inexact de considérer que ce gouvernement n'a pas fait son devoir en matière de budget de la défense. A son arrivée, il a trouvé une loi de programmation militaire qui avait été adoptée par une autre majorité et, jamais budget de la défense n'a été exécuté aussi conformément à une loi de programmation militaire qu'au cours de ces quatre dernières années.

Enfin, il nous a dit que, l'hiver venu, la fourmi allait être fort dépourvue. Il a raison. Si j'ai bien compris, dans cette fable qui a été utilisée plusieurs fois déjà depuis hier,...

M. Jean-Pierre Brard. Ils ont du mal à se renouveler.

Mme la secrétaire d'Etat au budget. ... la majorité plurielle joue plutôt le rôle de la jolie cigale. C'est d'ailleurs le point de vue de M. Guillaume qui, sur ce point, n'est pas en accord avec M. Lellouche. Je n'ai donc plus aucun doute, l'hiver va durer pour la vilaine fourmi. *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Estrosi a longuement parlé de la prime pour l'emploi. D'abord, il a dit qu'un doublement de cette prime avait été annoncé hier. C'est tout à fait faux. S'il avait consulté le projet de loi pour 2002, il aurait constaté que nous avons annoncé depuis plusieurs

semaines, voire plusieurs mois, que la prime pour l'emploi serait doublée en 2002. Ce que le ministre des finances a annoncé hier après-midi, c'est une augmentation de la prime pour l'emploi pour 2001, et les inégalités dont M. Estrosi a parlé me paraissent pour ma part assez chimériques.

Bien sûr, il y a des personnes imposables parmi les bénéficiaires de la PPE, de l'ordre de 30 %, mais comment voulez-vous être crus et pris au sérieux en promettant la prime pour l'emploi aux retraités ? N'oublions pas que c'est un instrument qui a été mis en place pour la reprise d'activité. Je crois qu'il y a là beaucoup de démagogie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*